

**ISIGNY SAINTE-MERE**

**Société Coopérative Agricole à Capital Variable**

2 rue du Docteur Boutrois

14230 Isigny-sur-Mer

---

Rapport d'assurance limitée d'un des commissaire aux comptes sur  
la vérification des informations ESG  
Exercice clos le 31 décembre 2025

## **ISIGNY SAINTE-MERE**

### **Société Coopérative Agricole à Capital Variable**

2 rue du Docteur Boutrois  
14230 Isigny-sur-Mer

Rapport d'assurance limitée d'un des commissaire aux comptes  
sur la vérification des informations ESG  
Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président de la Coopérative Isigny Sainte-Mère,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre coopérative, (ci-après « entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur les ESG, établies volontairement selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après respectivement les « Informations »), présentées dans le document joint au présent rapport (ci-après l'« Etat déclaratif »).

#### **Conclusion d'assurance limitée**

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

#### **Observations**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « Méthode d'analyse de double matérialité » de l'Etat déclaratif qui décrit la méthodologie de détermination des IRO potentiels conforme à la norme ESR 1, annexe AR 16.
- sur la note « Reporting de durabilité » de l'Etat déclaratif qui précise que les Informations ont été établies dans le contexte de déclaration volontaire en vue de la préparation du passage aux ESRS et selon le Référentiel anciennement DPEF. A ce titre, elles ne constituent pas des informations établies selon les normes ESRS et/ou la norme VSME,
- la note « Zoom sur l'organigramme juridique » de l'Etat déclaratif qui précise que le périmètre de l'Etat déclaratif porte uniquement sur la société mère, les filiales n'apparaissant pas significatives au regard des enjeux, risques et opportunités.

## **Préparation des informations**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

## **Limites inhérentes à la préparation des Informations .**

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## **Responsabilité de l'entité**

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction, et il lui appartient de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (i.e. le Référentiel) ;
- préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Il nous appartient de :

- planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en œuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- communiquer notre conclusion à la Direction de l'entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

## **Doctrine professionnelle appliquée**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) relative à cette intervention.

Ils ne constituent ni un audit ni un examen limité au sens des normes d'exercice professionnel (NEP) applicables en France. Ils ne constituent pas non plus une certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L821-28 du code de commerce, par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Celui-ci repose sur le respect des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelles, de respect de la confidentialité et du comportement professionnel.

Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables ainsi que de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- mis à jour notre connaissance de l'entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité visant à la conformité des Informations avec le Référentiel ;
- apprécié si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel et le cas échéant, apprécié la pertinence des changements de méthodes et hypothèses ; vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Référentiel ;
- sélectionné sur la base de notre jugement professionnel les informations que nous avons considérées les plus importantes, pour lesquelles nous avons mis en œuvre des procédures de substance consistant à apprécier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel
- apprécié la cohérence d'ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l'entité.

## *PIOU ERIC AUDIT*

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins. Les diligences mises en œuvre dans le cadre du présent rapport ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences que les tiers ayant eu communication de ce rapport pourraient par ailleurs mettre en œuvre, et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Coopérative Isigny Sainte-Mère, notre responsabilité à l'égard de la Coopérative Isigny Sainte-Mère et de ses coopérateurs et actionnaires est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers. Nous ne pouvons être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la Coopérative Isigny -Mère.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.

A Donville les Bains, le 4 avril 2026

PIOU ERIC AUDIT

Eric PIOU  
Associé

# RAPPORT DE DURABILITÉ 2025



## Table des matières

ÉDITO DU DIRECTEUR GENERAL.....	3
LA COOPERATIVE ISIGNY SAINTE-MERE .....	5
PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE.....	5
MODELE D'AFFAIRES.....	7
GOUVERNANCE RSE.....	11
REPORTING DE DURABILITE.....	13
AMBITION #1 : AGIR LOCALEMENT.....	22
1.1 AGIR POUR UNE FILIERE LAITIERE VERTUEUSE.....	22
1.2 AGIR POUR LA BIODIVERSITE.....	25
1.3 AGIR POUR SOUTENIR NOS COMMUNAUTES LOCALES.....	28
2. AMBITION #2 : SANTE ET SECURITE DES CONSOMMATEURS .....	31
2.1 FAIRE DE LA QUALITE ET LA SECURITE DES ALIMENTS UNE PRIORITE ABSOLUE.....	31
2.2 SATISFACTION CLIENT.....	35
2.3 ÊTRE TRANSPARENT SUR NOS INGREDIENTS ET NOS PRODUITS.....	35
3. AMBITION #3 : PRODUIRE DURABLEMENT.....	39
3.1 REDUIRE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL A TRAVERS NOTRE EFFICIENCE ENERGETIQUE.....	39
3.2 ECONOMIE CIRCULAIRE.....	46
3.3 REDUIRE NOS PRELEVEMENTS.....	53
3.4 PREVENIR LES RISQUES DE POLLUTIONS.....	59
3.5 RESPONSABILISER NOTRE CHAINE DE VALEUR.....	63
4. AMBITION #4 : BIEN VIVRE ENSEMBLE.....	66
4.1 LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL.....	66
4.2 NOS SALAIRES.....	70
4.3 LES RELATIONS SOCIALES.....	82
4.4 CODE ÉTHIQUE ET CONDUITE DES AFFAIRES.....	84
5. PLAN DE VIGILANCE : CARTOGRAPHIE ET ANALYSE DES RISQUES.....	89
6. NOTE MÉTHODOLOGIQUE.....	93
7. ANNEXES.....	94
7.1 CONCORDANCE AVEC LE REFERENTIEL GRI.....	94
7.2 CONCORDANCE AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD).....	95
7.3 TABLE DES ABBREVIATIONS.....	96
7.4 TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	99
8. DATAPPOINTS.....	102
9. VERIFICATION PAR UN TIERS INDEPENDANT.....	109

## ÉDITO DU DIRECTEUR GENERAL

L'année 2025 a marqué un tournant décisif pour Isigny Sainte-Mère. Face à des défis importants et à une économie en constante évolution, notre coopérative a su transformer ces enjeux en leviers d'action pour accélérer sa transition vers un modèle toujours plus durable, responsable. Cette année a été celle de la concrétisation de nos engagements, avec une volonté renforcée de répondre aux attentes de nos parties prenantes tout en préparant l'avenir de notre filière laitière.

Notre stratégie environnementale à horizon 2030 s'est enrichie de nouvelles avancées en 2025. La mise en œuvre de la double matérialité nous a permis d'aligner notre stratégie sur les attentes sociétales et environnementales, tout en garantissant la pérennité économique de notre coopérative. Parallèlement, nous avons optimisé l'utilisation de nos ressources, en réduisant notre impact environnemental grâce à des innovations process et une gestion toujours plus rigoureuse de nos flux de matières.

La juste rémunération de nos producteurs reste au cœur de nos préoccupations. En 2025, nous avons renforcé nos mécanismes pour assurer une rémunération équitable, reflétant la qualité de leur travail et leur engagement quotidien en faveur d'une production laitière vertueuse et durable. Cette priorité s'inscrit dans notre volonté de soutenir une filière laitière solide, où chaque maillon est valorisé à sa juste valeur. Nous avons poursuivi notre accompagnement des éleveurs vers des pratiques toujours plus durables.

Notre vision pour l'avenir repose sur une conviction profonde : la performance économique et la responsabilité environnementale et sociale sont indissociables. En 2026, nous continuerons à innover pour développer des solutions respectueuses de la planète et des hommes, tout en renforçant le dialogue avec l'ensemble de nos parties prenantes. La transparence restera notre fil conducteur, car c'est en partageant nos progrès comme nos défis que nous construirons ensemble une filière laitière exemplaire.



*Figure 1 : Gérard Andriot, Directeur Général*

**Avant-Propos :**

Ce présent rapport a été établi sur la base des exigences de la directive Européenne dite CSRD et les normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) associées.

En l'absence de réglementation, la coopérative a tenu à faire une déclaration volontaire basée sur nos enjeux d'impact matériels.

## LA COOPERATIVE ISIGNY SAINTE-MERE

### **Présentation générale de l'entreprise**

Fondée en 1909 en Normandie, la Coopérative Isigny Sainte-Mère est réputée mondialement pour ses produits laitiers élaborés dans le respect de la tradition et avec la plus grande exigence. C'est grâce à la richesse du lait de ses producteurs, reconnu comme une matière première d'exception, qu'Isigny Sainte-Mère élabore des beurres, crèmes et fromages dont les saveurs uniques lui valent une renommée internationale.

Au cœur de la Normandie, dans la baie des Veys, entre terre et mer, l'herbe du terroir d'Isigny Sainte-Mère est particulièrement riche et généreuse, offrant une terre de pâture unique pour que les vaches y produisent un lait de grande qualité.

Collecté toutes les 48h dans un rayon de 50km autour de la Coopérative, le lait est acheminé quotidiennement aux sites de transformation Isigny Sainte-Mère et Chef-du-Pont, afin qu'il conserve toutes ses qualités.



*Figure 2 : Photographie du site d'Isigny-sur-Mer*



*Figure 3 : Photographie du site de Chef-du-Pont*

## Histoire : qualité et innovation



Figure 4 : Historique de la coopérative Isigny Sainte-Mère

## Modèle d'affaires

Le modèle d'Affaires d'Isigny Sainte-Mère, présenté ci-dessous, détaille les principaux leviers assurant à la Coopérative le moyen de créer de la valeur.

Cette valeur ajoutée permet, de façon pérenne, de rémunérer ses coopérateurs-associés, ses salariés et d'investir pour son développement.

La Coopérative Isigny Sainte-Mère est localisée en Normandie sur les sites d'Isigny-sur-Mer (14) et de Chef-du-Pont (50).



Figure 5 : Modèle d'affaire de la coopérative 2025

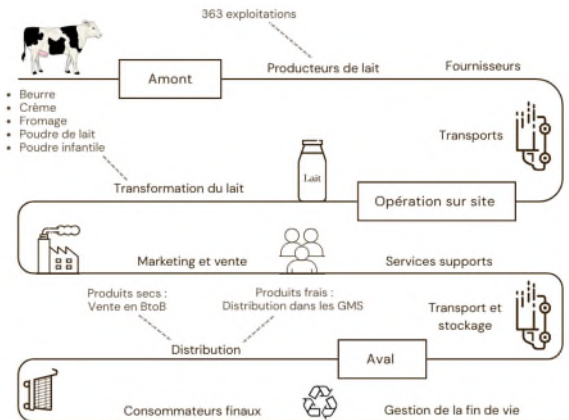


Figure 6 : Chaîne de valeur de la coopérative

### Zoom sur l'organisation :

L'entreprise a deux grandes catégories de produits : les produits frais qui comprennent les beurres, crèmes, fromages à pâtes molles, fromages frais, le cream cheese et fromages à pâtes molles et une catégorie produits secs avec les laits infantiles et les laits écrémés en poudre.



Figure 7 : Répartition du chiffre d'affaires 2025

Indicateur clés sur la coopérative (effectif sociaux)	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires annuel (en millions d'euros)	641,1	547,8	661,01
Dont ratio à l'export (%)	59	55	61
Tonnage de poudre infantile produit	43 756	34 956	41 879
Quantité de litres de lait collectée (en millions de litres)	265,6	272,0	283,80
Effectif moyen titulaire	1095	1101	1108
Effectif moyen intérimaire	198	187	243

Figure 8 : Tableau des indicateurs clés 2025

### Zoom sur la gouvernance du Groupe

Le Groupe est administré par un Conseil d'Administration de quinze personnes : quatorze administrateurs coopérateurs, tous élus par 582 coopérateurs et 30 délégués des trois sections de coopérateurs et une administratrice non-coopérateur représentant H&H Groupe qui détient des parts sociales de la coopérative.

Le bureau désigné au sein du conseil d'administration est composé d'un président, deux vice-présidents, 1 secrétaire, 1 trésorier et 3 membres.

La gestion opérationnelle du Groupe est dirigée par un Directeur Général et son comité de Direction composé de 9 directeurs représentant les différentes activités.

### Zoom sur l'organigramme juridique

La Coopérative d'Isigny Sainte-Mère possède plusieurs filiales :

- La filiale SAS ISIACTIONS détient deux sociétés (Euromerchandise & Americamerchandise) dans lesquelles sont gérés les salariés et les bureaux commerciaux situés en dehors de l'Union Européenne.
- La filiale SAS STEP Capipontaine est une joint-venture avec la société Montblanc SAS pour administrer la station d'épuration (STEP) détenue en commun et exploitée par un prestataire.
- La SAS Caramels d'Isigny acquise en 2019 est une entreprise commerciale dont le chiffre d'affaires représente environ 1 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe soit 7,3 M€ pour 40 salariés.
- L'entreprise Maison du Biscuit acquise à 90 % en avril 2025,
- L'entreprise Flores de Terroir acquise à 33 % en septembre 2025.

Par conséquent, dans le présent document, les chiffres présentés ne concernent que l'entreprise principale du groupe : la Coopérative d'Isigny Sainte-Mère.

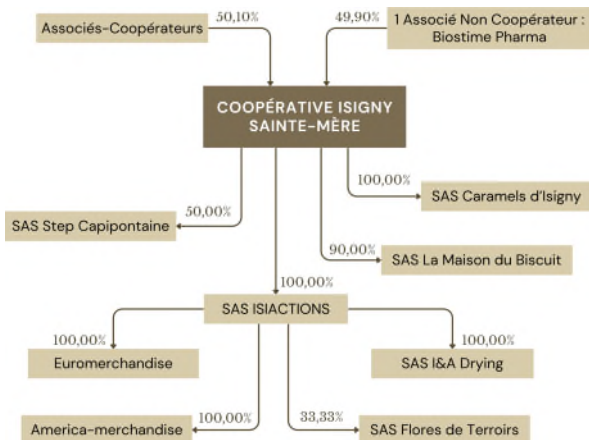


Figure 9 : Organigramme du groupe Isigny Sainte-Mère

## Gouvernance RSE

Le **Comité Durabilité** a pour objectifs principaux de définir la stratégie RSE et les axes d'engagements de la Coopérative, d'évaluer les moyens mis en œuvre, et de suivre les résultats.

Une feuille de route a été rédigée afin d'accompagner la croissance régulière et durable de la Coopérative dans le respect des Hommes et dans la préservation de notre territoire et de sa biodiversité autour de 4 piliers :

- Agir localement
- Garantir la sécurité et la durabilité de nos produits
- Produire durablement
- Bien vivre ensemble

Ces piliers sont animés à travers des Comités Opérationnels qui s'assurent de l'avancement des actions et prennent les décisions.

## Zoom sur nos certifications RSE

Depuis 2023, la coopérative a obtenu le label international B Corp. Ce label est peu connu du grand public mais il bénéficie d'une très grande visibilité au niveau des entreprises ou aux Etats-Unis.

B Corp signifie Benefit Corporation, ce label est porté par l'ONG B Lab, qui évalue l'impact des entreprises sur la société et l'environnement.

En janvier 2026, B Corp regroupait plus de 10 000 entreprises dans plus de 100 pays dont 626 pour la France. L'organisation se positionne comme un leader dans la « construction du monde de demain », en mettant les organisations privées sur la voie d'une économie durable, dans l'intérêt de chacun et de celui des générations futures.

B Corp regroupe les entreprises les plus engagées au monde, investies dans une démarche RSE répondant aux normes les plus exigeantes en termes d'impact social et environnemental. Elle récompense ainsi les entreprises sur trois piliers fondamentaux :

- La performance et la maîtrise de son impact environnemental et sociétal ;
- L'engagement, notamment en l'inscrivant dans ses statuts d'entreprise ;
- La transparence sur ses actions et ses résultats.



Figure 10 : Illustration des thématiques du label B Corporation

Notre Coopérative a obtenu en août 2025 la médaille d'or EcoVadis, ce qui nous place parmi les 5 % des entreprises les mieux évaluées en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Cette reconnaissance vient saluer l'engagement quotidien de nos équipes autour de quatre piliers essentiels :

- Environnement,
- Social & Droits humains,
- Éthique,
- Achats responsables.

Nous avons également un compte Sedex (ZC419188056).



Figure 111 : Médaille d'or EcoVadis obtenue en 2025

### **Zoom sur la stratégie et les perspectives RSE**

Sur la base des objectifs fixés en comité Durabilité, les groupes de travail RSE font progresser les indicateurs de chaque pilier. En 2025, les principaux axes de travail ont concerné :

- La réduction des consommations d'eau et d'énergie (pilier "Produire Durablement")
- La réduction de notre empreinte carbone relative (pilier "Produire Durablement")
- L'animation de temps forts à destination des salariés (pilier "Bien-vivre ensemble")
- L'amélioration continue de la Santé & Sécurité au travail (pilier "Bien-vivre ensemble")
- L'amélioration continue de la Qualité (pilier "Santé et sécurité des consommateurs")
- La défense et le maintien d'une agriculture durable pour nos éleveurs à travers notre "Modèle Isigny", la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage et le label Agri-confiance (pilier "Agir localement")

## Reporting de Durabilité

Le périmètre de consolidation du reporting de durabilité est cohérent avec celui des états financiers consolidés mais ne comprend pas les filiales consolidées par intégration globale, correspondant aux entités contrôlées exclusivement par Isigny-Sainte-Mère, directement ou indirectement.

Nos filiales des Caramels d'Isigny, de la Maison du Biscuit et des Flores du Terroirs représentent moins de 5 % dans notre chiffre d'affaires. Elles sont exclues du périmètre de ce rapport. L'analyse et le reporting de durabilité couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur de Isigny-Sainte-Mère. En amont, celle-ci concerne principalement les activités agricoles et l'approvisionnement en lait. En aval, le Groupe s'appuie sur un modèle de distribution diversifié, adapté aux contextes et aux besoins des différents marchés (poudre de lait, crème, beurre...).

La réglementation en vigueur n'obligeant pas Isigny-Sainte-Mère à reporter son état de durabilité tel que celui-ci est défini dans la CSRD en 2026, le Groupe a tout de même décidé d'avancer dans la démarche, afin de diffuser un premier rapport de durabilité « hybride ». Cette démarche s'inscrit dans une trajectoire de renforcement des capacités de reporting ESG, permettant d'anticiper et de se préparer aux exigences réglementaires applicables à compter de 2028 sur les données 2027. Ce rapport a donc été construit en tenant compte des informations et des connaissances disponibles à la date de son établissement.

Isigny-Sainte-Mère applique le Bilan Carbone® pour réaliser le reporting de ses émissions de gaz à effet de serre.

## Méthode d'analyse de double matérialité

Isigny-Sainte-Mère a élaboré sa méthodologie d'analyse de double matérialité (DMA) début 2025, en conformité avec les lignes directrices relatives à la norme ESRS 1 (IG 1 Materiality Assessment - Analyse de matérialité et IG 2 Value Chain - Chaîne de valeur, versions du 23 décembre 2023) ». Cette analyse de double matérialité couvre nos deux sites, celui d'Isigny Sainte-Mère et celui de Chef-du-Pont.

Isigny-Sainte-Mère a défini une liste des IRO potentiels d'après la liste dérivée des sujets de durabilité couverts par les normes thématiques ESRS, conformément à la norme ESRS 1, Annexe A, AR 16, et ce, jusqu'au niveau de granularité des sous-sous-thèmes tels qu'ils sont définis dans la norme. Certains sous-sous-thèmes ont été fusionnés en un seul IRO, lorsque leur note de matérialité était identique. Lorsqu'aucun sous-sous-thème n'était défini dans la norme ESRS 1, AR 16, l'analyse de matérialité a été réalisée au niveau du sous-thème.

Afin d'assurer une information transparente à destination de ses parties prenantes, le Groupe adopte une démarche d'amélioration continue de son reporting et de sa communication en matière de durabilité, tenant compte des évolutions potentielles du cadre normatif, des lignes directrices de l'EFRAG et des bonnes pratiques des entreprises du secteur.

## **Parties prenantes**

Dans le cadre de l'analyse de double matérialité prévue par les ESRS, l'entreprise a identifié et évalué les impacts positifs et négatifs, ainsi que les risques et opportunités liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les parties prenantes pertinentes ont été consultées afin de recueillir leurs perceptions sur la sévérité et la probabilité des impacts, risques et opportunités (IRO). Ces contributions ont alimenté la hiérarchisation des IRO et la détermination des enjeux matériels.

Les parties prenantes (PP) identifiées pour répondre à cet exercice sont :

→ en internes : nos collaborateurs, nos producteurs de lait,

→ en externes : la DREAL du Calvados et de la Manche, les mairies d'Isigny-sur-Mer et d'Osmanville, l'Association Régionale des Entreprises Alimentaires (AREA) Normandie, La Coopération Agricole (LCA), le Laboratoire interprofessionnel LILANO, les Consommateurs (GMS), nos clients, les Banques .

Des entretiens ont été réalisés avec chacune de ces parties prenantes à l'exception de nos banques à qui nous avons envoyé un questionnaire.

Une analyse en amont a permis d'attribuer certains thèmes à une partie prenante définie, en fonction de son domaine d'expertise. Les parties prenantes ont ensuite été invitées à donner leur avis sur les impacts, risques et opportunités des thèmes qui leur avait été attribués. Les résultats des entretiens ont été agrégés pour l'ensemble des personnes interviewées.

## **Méthodologie de l'identification des impacts, risques et opportunités**

Pour chaque IRO, Isigny-Sainte-Mère a vérifié si celui-ci relève de ses activités propres ou bien de sa chaîne de valeur amont ou aval. Chaque IRO peut avoir plusieurs impacts, à plusieurs niveaux. Le graphique ci-dessous présente les définitions des trois niveaux, qui s'appliquent aussi bien pour la matérialité financière que la matérialité d'impact.

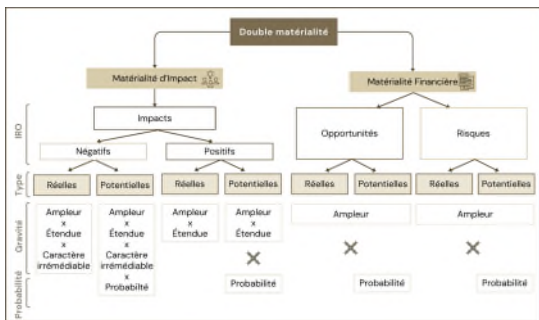


Figure 122 : Méthodologie de l'analyse de la Double Matérialité

Concernant la cotation finale, une échelle de 1 à 4 (1 étant un IRO faible et 4, un IRO fort), un IRO a été déterminé comme matériel lorsque celui-ci est coté à minimum  $\frac{3}{4}$  pour la matérialité d'impact ou la matérialité financière.

Description des impacts	Commentaires	Niveau de la chaîne de valeur	Potentialité Négative	Réal Potentielle	Ampleur	Étendue	Caractère irréremédiable	Probabilité	Cotation de l'impact		
Emissions de CO2 - énergie	consommation d'énergie pour les sources fixes (électricité, chauffage) des sites d'Isigny	Opérations propres	Négatif	Réel	2	2	2	Régionale	4	1	2,7

Figure 13 : Exemple de cotation d'un IRO de l'ESRS E1

Sur cet exemple, l'IRO du sous-thème « atténuation du changement climatique » de l'ESRS E1 « changement climatique » n'est pas matériel. Cependant, il suffit qu'un IRO dans un sous-thème soit matériel pour faire du sous-thème un enjeu matériel.

## a) Evaluation des impacts, risques et opportunités

### a. Evaluation des impacts

Un impact ou incidence est décrite au sein de la réglementation comme étant « **les incidences positives ou négatives en matière de durabilité qui sont liées aux activités de l'entreprise. [...]**

**Les incidences comprennent celles liées aux activités propres de l'entreprise et à sa chaîne de valeur en amont et en aval, y compris par l'intermédiaire de ses produits et services, ainsi que de ses relations d'affaires »**

La matérialité d'impact tient compte **des conséquences négatives ou positives** de l'entreprise sur **son environnement économique, social et naturel**, et donc englobe les conséquences environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Ces Impacts ont été évalués sans prendre en compte les actions mises en place par Isigny Sainte-Mère.

Conformément à la norme ESRS 1, en matière de matérialité d'impact, chaque enjeu aura un impact soit « réel », soit « potentiel ».

Les seuils suivants ont été utilisés pour évaluer la matérialité d'impact :

- Ampleur : de 1 (aucune) à 4 (très forte)
- Etendue : de 1 (aucune) à 4 (globale)
- Probabilité : de 0 (improbable) à 1 (extrêmement probable ou réel)
- Caractère irrémédiable : de 0 (aucun effet) à 4 (effet irrémédiable)

Le seuil de matérialité de l'impact est fixé à 3 sur une échelle de 1 à 4.

#### b. Evaluations des risques et opportunités

Un enjeu de durabilité est matériel en termes financiers s'il entraîne des risques ou des opportunités qui affectent (ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils affectent) :

- La situation financière
- Les performances financières
- Les flux de trésorerie
- L'accès au financement
- Le coût du capital de l'entreprise à court, moyen ou long terme

Les seuils suivants ont été utilisés pour évaluer la matérialité financière :

- Ampleur : de 1 (aucune) à 4 (très forte)
- Probabilité : de 0 (improbable) à 1 (extrêmement probable ou réel)

A cela s'ajoute le caractère temporel : court, moyen ou long terme, qui ne rentre pas dans le calcul de l'IRO. Le seuil de matérialité financière est fixé à 3 sur une échelle de 1 à 4.

#### b) Prise de décision

Un COPIL a été pilote par le responsable RSE en charge de la réalisation de l'analyse de Double Matérialité avec comme membre le directeur général, le directeur financier, le directeur des achats, le directeur technique, le responsable collecte, le directeur des ressources humaines.

Les impacts, les risques et les opportunités ont été évalués lors d'ateliers dédiés impliquant le responsable 3SE-RSE et les membres du COPIL. L'analyse de la matérialité des enjeux de responsabilité sociétale a reposé sur une évaluation approfondie de leur importance stratégique et de leur impact potentiel sur l'entreprise et ses parties prenantes. A la suite des entretiens avec les parties prenantes certaines thématiques ont été réévaluées et sont devenues matérielles. Il s'agit des thématiques sociales de la sécurité de l'emploi, la lutte contre le harcèlement de l'ESRS S1 et de la thématique de gouvernance sur la gestion de la relation avec les fournisseurs de l'ESRS G1.

## Résultats de la matrice de double matérialité

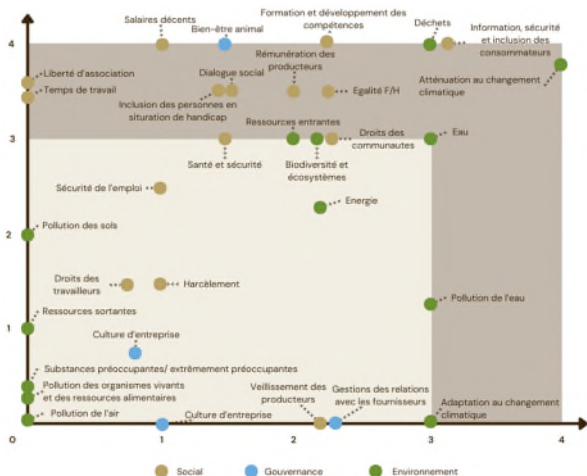


Figure 14 : Matrice de Double Matérialité

Les enjeux matériels sont au nombre de 22 après analyse de Double Matérialité ; ils ont été validés par le Comité Durabilité de l'entreprise.

a) Enjeux Environnementaux

Thème	Sous-thème	Types d'IRO	Description
Changement climatique	Atténuation du changement climatique	Impact positif	Achats locaux due à l'interdiction des OGM dans la ration
		Impact négatif	Les émissions de CO <sub>2</sub> générées par Isigny sur toute sa chaîne de valeur
		Risque	Diminution de la production et augmentation du prix du lait due à la hausse des épisodes d'épizooties (maladie frappant les animaux d'une même espèce)
	Risque	Augmentation des tarifs d'assurance et l'extension de la SEQE-UE	
	Adaptation au changement climatique	Risque	Hausse des coûts opérationnels afin de s'adapter au changement climatique Diminution de la production
Pollution de l'eau	Pollution de l'eau	Risque	Risque juridique en cas de pollution des eaux
Eau	Eau	Risque	Risque juridique sur l'utilisation excessive d'eau Diminution de la production due à des périodes ou des zones en déficit hydrique.
		Impact négatif	Consommation importante d'eau dans les opérations propres (lavage, production)
Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs d'incidence sur la perte de biodiversité	Impact positif	Utilisation de matières premières certifiées responsables
Utilisation des ressources et économie circulaire	Flux de ressources entrants	Impact négatif	Exploitation de ressources naturelles et fossiles
	Déchets	Impacts négatifs	Recyclage des déchets et gestion des biodéchets
		Risque	Règlementations liées aux emballages (AGEC) Exigences des clients afin d'augmenter le tri des déchets et la transparence.

Figure 15 : Matrice de Double Matérialité

## b) Enjeux Sociaux

Thème	Sous-sous-thème	Types d'IRO	Description
Effectif de l'entreprise	Sécurité de l'emploi	Impact positif	Création d'emplois permanents et stables
	Salaires décentés	Impact positif	Augmentation de la motivation et de l'engagement des collaborateurs grâce au partage équitable de la valeur créée
		Opportunité	Attractivité et fidélisation des talents. Réputation positive en raison des pratiques de rémunération des producteurs.
	Dialogue social	Impact positif	Implication des représentants syndicaux au sein du Conseil d'Administration afin d'assurer un dialogue social actif et apaisé
	Liberté d'association	Impact positif	Etablissement des instances de dialogue social régulières
	Equilibre vie professionnelle-vie personnelle	Impact positif	Augmentation de la productivité et de la satisfaction des employés grâce à des initiatives et avantages en faveur d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée
	Santé et sécurité	Impact négatif	Impact pour la santé et la sécurité des salariés avec un taux d'accident de travail grave/maladies professionnelles encore important en 2025
	Egalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	Impact positif	Équité salariale assurée par une grille salariale qui fixe un salaire identique pour un profil identique. Féminisation du conseil d'administration.
		Opportunité	Réputation liée à la féminisation du CA
	Formation et développement des compétences	Impact positif	Montée en compétences des collaborateurs grâce à la mise en place d'un plan de développement des compétences annuel.
		Opportunité	Capacité à maintenir et à développer des compétences clés
	Emploi et inclusion des personnes handicapées	Impact positif	Politique volontariste de maintien dans l'emploi des personnes à RQTH.
	Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail	Impact positif	Existence d'une ligne téléphonique et d'un courriel, un référent harcèlement
	Travailleurs de la chaîne de valeur	Rémunération des producteurs	Impact positif
Droits des travailleurs de la chaîne de valeur		Impact négatif	Atteintes possibles des droits humains dans les pays (ex : Chine, Argentine) et secteurs à risques (ex : Huile de Palme, transports, etc.)

Communautés affectées	Développement local	Impact positif	Création d'emplois directs et indirects et participation à la vie associative locale
Consommateurs et utilisateurs finaux	Accès à l'information de qualité	Impact positif	Accès à l'information sur la qualité et la provenance des ingrédients grâce à nos certifications. Transparence sur la traçabilité et la santé animale, l'alimentation des animaux et le bien-être animal
	Santé et sécurité	Risque	Risque de perte de chiffre d'affaires en cas de controverse en termes de sécurité alimentaire, Impact sur la santé des consommateurs avec un risque maîtrisé de contamination des produits qui aurait un impact direct sur la santé des consommateurs
		Impact négatif	
		Impact positif	Haute qualité des ingrédients afin de préserver la santé des consommateurs finaux
Protection des enfants	Impact positif	Certifications qui permettent une haute qualité alimentaire et du lait infantile	

Figure 15 : Matrice de Double Matérialité

### c) Enjeux de Gouvernance

Thème	Sous-thème	Types d'IRO	Description
Conduite des affaires	Bien-être animal	Impact positif	Promotion du bien-être animal : les producteurs sont certifiés et audités sur la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage, Agriconfiance et ont tous fait un diagnostic Bovivell.
	Gestion des relations avec les fournisseurs	Risque	Risque de détérioration des relations avec un fournisseur clé.
	Culture d'entreprise	Opportunité	Attractivité et fidélisation des talents grâce aux valeurs partagées

Figure 167 : Matrice de Double Matérialité

### Collecte des données

Des fiches d'indicateurs sur les thèmes ont été développés et sont en cours de rédaction pour faciliter la remontée des informations terrains et de définir des méthodes de calcul.

# AGIR LOCALEMENT



## AMBITION #1 : AGIR LOCALEMENT

### **1.1 Agir pour une filière Laitière Vertueuse**

#### **1.1.1 Relation avec nos coopérateurs**

##### **GOUVERNANCE**

Le service des “relations collectes” dépend directement de la Direction Générale. Il fait l’interface entre l’entreprise et les coopérateurs et participe au CA via le responsable « production lait ».

##### **POLITIQUE**

La relation entre la coopérative et ses producteurs adhérents est durable, scellée par un lien capitalistique avec des engagements réciproques fixés par les statuts et règlement intérieur :

- Pour les producteurs : « l’engagement de livrer la totalité de ses produits provenant exclusivement de son exploitation » défini par l’article 8 et la « constitution du capital social » défini par l’article 14 des statuts.
- Pour la coopérative : elle « s’engage à assurer la collecte de la totalité de la production laitière de lait de l’exploitation de l’adhérent définie en fonction de sa référence laitière, ... » dans l’article 1.3 du Règlement Intérieur.

De plus, depuis 2000, l’entreprise a mis en place un système de management de la Qualité des Elevages appelé, “Charte Agriconfiance®”, qui rentre dans le socle du règlement intérieur des coopérateurs.

Par ailleurs, une Charte des Bonnes Pratiques d’Elevage est respectée par 100 % des éleveurs.

Elle est bâtie sur sept piliers sur lesquels les producteurs s’engagent :

- La traçabilité des animaux ;
- La santé du troupeau ;
- L’alimentation des animaux ;
- L’hygiène de la production du lait ;
- La durabilité sociale ;
- L’environnement ;
- Le bien-être animal grâce au diagnostic Bovivell.

La coopérative peut suspendre la collecte si les prérequis mentionnés ci-dessus ne sont pas respectés selon l’article 1.3 du règlement intérieur.

### **1.1.2 Actions en faveur d'un revenu décent pour les éleveurs**

Une des missions principales de la coopérative est de fournir le meilleur revenu possible pour nos 582 coopérateurs (au 1er janvier 2025) tout en maintenant une bonne compétitivité, nos capacités d'autofinancement et d'investissement dans l'outil industriel.

Cet engagement fort de la coopérative est reconnu à l'extérieur et fait partie intégrante de la renommée de notre entreprise dans la presse locale et la presse spécialisée, comme le démontre la figure ci-dessous.

#### **Zoom sur la loi EGalim :**

La loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous dite « Loi EGalim » a facilité les négociations avec la grande distribution. En effet, elle encadre les réductions appliquées par les grandes distributions sur les produits de consommation alimentaire et les promotions sur les produits alimentaires sont limitées à 34 %.

#### **Notre prix du lait vu par la presse**

L'Éleveur laitier est un magazine à destination des agriculteurs qui réalise entre autres un observatoire annuel des prix du lait. Note : le magazine utilise ses propres sources pour calculer ses indicateurs.

La juste rémunération de nos producteurs est au cœur de notre engagement. En 2025, le prix moyen s'est élevé à 549,71 €/1000L soit 3,4% au-dessus du prix payé diffusé par l'Éleveur Laitier. La Coopérative Isigny Sainte-Mère fait partie des coopératives offrant les meilleures rémunérations en France, elle se place première dans le classement de l'Éleveur Laitier. Le prix moyen du lait payé aux producteurs à Isigny est calculé avec l'intégration de toutes les primes versées dont la prime de durabilité, la prime non OGM, la prime vache normande, la prime pâturage, la prime jeune producteur, la prime Agriconfiance et toutes qualités confondues

€/ 1000 L	Indicateurs Prix payé du Lait Conventionnel hors montagne						
	Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Place classement du magazine l'éleveur laitier (source magazine « L'Éleveur Laitier »)	1	1	1	1	7 (1)	6 (2)	1
Prix moyen annuel du lait payé par Isigny Sainte-Mère (source magazine « L'Éleveur Laitier ») (€)	407,41	399	406,2	495,11	511,62	509,56	531,76
Prix moyen du lait payé à Isigny Sainte-Mère (source interne)(€)	413,14	408,25	428,8	513,64	532,92	537,05	549,71

Figure 18 : Prix payé du lait conventionnel hors montagne vu par la presse « éleveur laitier »

### Notre prix du lait vu par la profession laitière

Le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL) a également des baromètres sur le prix du lait. En l'occurrence cette association calcule chaque année le prix de revient du lait basé sur une rémunération de deux SMIC par unité de main d'œuvre. Ce qui signifie qu'une exploitation de trois personnes permet de générer un revenu équivalent à 6 SMIC, ce qui permet aux agriculteurs de vivre décemment même dans le cadre d'une famille monoparentale.

€/ 1000 L	Lait Conventionnel					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prix de revient du lait « Plan de filière » pour 2 SMIC par unité de main d'œuvre (source CNIEL)	403	411	416	427	485	491
Prix final du lait d'Isigny Sainte-Mère	413,1	408,25	428,8	513,64	532,92	537,05
Ecart en %	+2,5 %	-0,7 %	+3,0 %	+16,9 %	+9,0 %	+9%

Figure 17 : Comparaison entre le prix de revient CNIEL et le prix final payé du lait par la coopérative

Note 1 : Les indicateurs sur les prix du lait bio n'ont pas été traités dans ce rapport car peu représentatifs : ils ne représentent que 4 % de la collecte.

Note 2 : L'éleveur laitier publie toujours ses indicateurs avec 2 ans de décalage.

### 1.1.3 Actions en faveur des économies d'énergies et du climat

Afin d'encourager les pratiques durables, nous avons mis en place une prime de durabilité de 1€ / 1000 litres au 1er janvier 2025. Cette prime récompense la réalisation d'un diagnostic environnemental CAP'2ER® (Calcul Automatisé des Performances Environnementales pour des Exploitations Responsables). Il permet d'établir le lien entre pratiques d'élevage et impact environnemental, en vue de s'engager dans une véritable démarche de progrès. L'unité de mesure retenue est le kg équivalent CO<sub>2</sub> / litre de lait. En fin 2025, 95 % des exploitations avaient réalisé leur bilan CAP'2ER. Le résultat moyen pondéré est de 0.83 kg eq CO<sub>2</sub> / litre de lait.

Indicateurs CAP'2ER	2023	2024	2025
Taux de réalisation du CAP'2ER	50 %	90 %	95 %

Figure 18 : Taux de réalisation du CAP'2ER

Deux axes d'améliorations sont à l'étude :

- Assurer une croissance optimale des jeunes génisses pour baisser l'âge au vêlage et limiter le nombre d'animaux improductifs. Pour une même quantité de lait produite, plus le nombre d'animaux sera faible, meilleur sera le bilan carbone.
- Favoriser la séquestration du carbone par l'entretien ou l'implantation de haies bocagères et préserver les prairies permanentes. Les plans d'action proposés dans les CAP'2ER sont réalistes et atteignables, mais ambitieux.

### Engagement

100 % des exploitations auront réalisé leur bilan CAP'2ER fin 2026

La modernisation et l'automatisation des élevages génèrent des consommations additionnelles en électricité. Afin d'encourager les producteurs à s'engager vers des investissements vertueux favorisant les économies d'énergie, la coopérative accorde une aide financière de 500 € pour tout producteur qui s'équipe de pré-refroidisseur et/ou récupérateur de chaleur. La coopérative bénéficie d'un intérêt associé : les tanks à lait qu'elle met à disposition de ses producteurs sont beaucoup moins sollicités mécaniquement avec un allongement de leur « durée de vie ».

## 1.2 Agir pour la biodiversité

### **POLITIQUE**

La protection de l'environnement et de la biodiversité est inscrite dans notre Politique QHSEE.

Ces actions se déploient à tous les niveaux : de l'international, au national jusqu'à nos sites industriels et les exploitations agricoles de nos coopérateurs.



Figure 219 : Photographie des marais du Cotentin (crédit photo Isigny Sainte-Mère )

### **Précisions sur l'implantation de nos sites de production**

Le site de production d'Isigny-sur-Mer se situe dans le Parc Naturel Régional (PNR) des Marais du Cotentin et du Bessin.

Il s'agit d'un territoire exceptionnel qui revendique de nombreux classements nationaux et internationaux pour sa biodiversité :

- convention RAMSAR trame bleu et verte ;
- Zone protégée Natura 2000 ;
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1/2.

Le site de Chef-du-pont est bordé par une ZNIEFF de type 1 à l'ouest et une ZNIEFF de type 2 au sud ainsi que des zones protégées Natura 2000. Comme pour notre site principal, le fonctionnement de la laiterie contribue à l'agriculture des marais.

### **1.2.1 Agir pour la biodiversité régionale**

#### **Normandisation des troupeaux**

La coopérative participe au plan de relance de la vache normande de la Région Normandie, dont les effectifs ont perdu 30 % en dix ans au niveau régional. À ce titre, nous avons répondu en 2022 à l'appel à manifestations d'intérêt de la région Normandie, afin d'aider financièrement les éleveurs qui veulent réintroduire la vache normande dans les troupeaux.

De plus, la coopérative a subventionné en direct la normandisation des troupeaux de ses producteurs, les incitant à avoir 10 % de vaches normandes dans leur effectif. Cela s'est traduit par une augmentation de notre ratio de vaches normandes passant de 33 % à 36 % dans les effectifs globaux de 2024 à 2025.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de génisses normandes subventionnée par la coopérative en parallèle du plan régional.

<b>Indicateur sur les génisses normandes</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Nombre de génisses normandes subventionnées annuellement	278	255	139

*Figure 22 : Tableau de subventions des génisses normandes*

#### **Engagement**

Maintenir la proportion de vaches normandes dans nos troupeaux à 30 % minimum d'ici 2030, afin de préserver la biodiversité locale et notre modèle.

#### **Label Bois Durable**

Nos approvisionnements de bois pour notre chaudière biomasse respectent la directive européenne RED II « biomasse durable » depuis 2023. Cette directive garantit la durabilité de la biomasse forestière à travers différents critères :

- La légalité des opérations de récolte ;
- La régénération de la forêt dans les zones de récolte ;
- La régulation pour les zones protégées ;
- La préservation de la biodiversité ;
- La préservation de la qualité des sols ;
- Le maintien de la capacité de production à long terme de la forêt ;
- L'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie, concernant les émissions et les absorptions de CO<sub>2</sub>.

### **1.2.2 Agir pour la biodiversité sur notre périmètre direct**

#### **Épandage des boues de notre station d'épuration**

Les boues d'épuration issues de notre production présentent un intérêt fertilisant en agriculture. Elles sont ainsi utilisées par une partie de nos coopérateurs intégrés à un plan d'épandage dument autorisé et épandues sur leurs terres en labour. Ces boues permettent d'apporter les minéraux et éléments nécessaires aux cultures (maïs, colza, etc.) grâce à leur concentration en matières organiques, en azote et en phosphore. Elles sont également chaulées ce qui permet d'amender les sols en améliorant les structures et favorisant une faible acidité.

Indicateurs sur les boues issues de notre STEP	2023	2024	2025
Total de boues épandues	6 180	4 245	6 200
Taux de boues pris en charge par nos coopérateurs	70%	75%	77%

Figure 23 : Tableau sur les boues d'épuration de la coopérative

### Aides à la plantation et à la reconstitution des haies bocagères

En 2021, la Coopérative s'est engagée à soutenir les producteurs qui réimplanteraient des linéaires de haies bocagères à raison de 3€/mètre linéaire. Le bocage est une constituante intrinsèque du terroir d'Isigny au même titre que la pâture et la race normande. Son maintien est un garant pour la biodiversité. La réimplantation de jeunes haies participera également à la séquestration des émissions carbonées générées par l'élevage bovin.

Un dispositif additionnel de 3€ supplémentaire du mètre linéaire de haies via un partenariat avec le Groupe H&H signé fin 2022 et pérennisé depuis, est venu compléter ce mécanisme d'aides financières privées en complément des aides publiques déjà existantes sur le territoire.

Indicateurs sur la plantation de haies bocagères	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de km de plantations subventionnées chez nos producteurs	0,5	1,2	5	14	8,8

Figure 24 : Tableau des subventions concernant les plantations de haies bocagère

La coopérative a réalisé, en 2025, une étude des différents scénarios proposés par notre fournisseur de Bois biomasse afin de mettre en place une filière haies bocagères pour valoriser les haies de nos collaborateurs et en assurer le maintien. Une décision sera prise courant 2026.

### Compensation des projets industriels et surveillance de la biodiversité

En 2015, lors de la construction de sa deuxième usine de poudres infantiles, la Coopérative a fait l'acquisition, en guise de « rétrocession environnementale », de terres à vocation agricole situées en zone humide pour une superficie de 11,6 hectares, avec l'objectif de les restaurer en zone humide.

En compensation, nous avons restauré : 4 Ha pour l'Unité 2 et 3,1 Ha pour l'Unité 3. De plus, nous avons créé deux mares compensatoires : une de 2200 m<sup>2</sup> à l'intérieur de notre site industriel pour l'unité 2 et une mare de 535 m<sup>2</sup> à proximité immédiate du site Unité 3.

L'ensemble a fait l'objet d'une surveillance de la biodiversité par une entreprise spécialisée tous les ans depuis trois ans. Le bilan de 2024 démontre que nos projets n'ont pas affecté significativement les zones protégées.

### Projets futurs sur la biodiversité

En 2026 la coopérative prévoit de :

- réaliser un plan de gestion des haies (PGDH) sur nos propriétés foncières agricoles.
- réaliser un diagnostic biodiversité sur notre friche industrielle située aux Veys.
- planter 500 arbres sur les terres du Forage 10

### Engagement

Planter au moins 5000 arbres sur nos propriétés foncières d'ici à 2030.



Figure 20 : Plantation de haies bocagères sur les terres de la coopérative

En 2025, notre projet de planter 5000 arbres sur nos propriétés foncières d'ici à 2030 a progressé par la plantation, avec notre partenaire H&H, de 620 arbres sous forme de haies bocagères. Un diagnostic a été réalisé sur nos terres du Forage 10 afin d'y planter des arbres en 2026/2027.

### **1.3 Agir pour soutenir nos communautés locales**

#### **1.3.1 Impacts positifs sur les communautés locales**

##### **Dons aux associations et organismes locaux**

Isigny Sainte-Mère a donné pour 15 012,69 € en dons de produits ou dons financiers. Les principaux bénéficiaires sont les associations et organisations locales et les organisateurs d'événements locaux comme les comices agricoles.

En 2025, la coopérative a initié un programme de seconde vie numérique afin de faire don de notre matériel informatique reformé aux écoles et établissements scolaires de nos communautés locales pour qu'il puisse servir à l'éducation des jeunes générations. Au total, nous avons fait don de 22 PC portables à 4 écoles ou associations différentes.

##### **Participations aux événements locaux**

Isigny Sainte-Mère a affecté un budget d'environ 88 000€ pour ses partenariats en 2025. Cette année nous avons soutenu plusieurs événements :

- Le Téléthon 2025 dont la ville ambassadrice était Carentan-les-Marais. Cet événement consiste à travers une émission de télé à récolter des fonds pour une œuvre caritative.
- Le Prix Bayeux Calvados des correspondants de guerre. Cet événement consiste en la remise d'un Prix prestigieux à des journalistes du monde entier et des rencontres avec le public. Il permet de sensibiliser sur l'actualité internationale et la géopolitique.

- « Les Egaluantes » un festival de cinéma se déroulant à Carentan-les-Marais. Isigny Sainte-Mère souhaite apporter son soutien au cinéma normand.

La Coopérative soutient financièrement le Parc Naturel Régional du Marais du Cotentin et du Bessin à travers un partenariat.

Il faut noter que la coopérative produit des poudres de lait infantile à destination des enfants à différents stades de malnutrition. Notre client spécialisé distribue ces produits via des programmes d'aide aux populations.

### **1.3.2 Impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales**

A ce jour, le seul impact négatif potentiel identifié sur les communautés locales est la nuisance sonore générée par nos activités industrielles pour la commune d'Isigny-sur-Mer. Ce sujet est traité dans le chapitre 3.2.2 et ce site ne fait pas l'objet de réclamation de riverain ou de mise en demeure des autorités sur le sujet.



## 2. AMBITION #2 : SANTE ET SECURITE DES CONSOMMATEURS

### 2.1 Faire de la qualité et la sécurité des aliments une priorité absolue

#### GOUVERNANCE

La qualité est le fondement de notre relation client et consommateur et l'une des clés du succès de l'entreprise. Sa gouvernance est assurée par la Direction Générale qui fixe les objectifs via la revue de Direction annuelle.

#### POLITIQUE

La Coopérative place la Qualité et la Sécurité des aliments au plus haut niveau de priorité.

##### HYGIENE / SECURITE DES ALIMENTS

- Accompagner nos producteurs dans les meilleures pratiques d'élevage et de production laitière
- Développer nos standards pour garantir l'excellence de nos produits frais et secs (infantiles et spécialités)
- Déployer notre culture de la sécurité des aliments en responsabilisant l'ensemble de nos collaborateurs, fournisseurs et prestataires pour obtenir des produits sains et sûrs



Figure 216 : Extrait politique QHSEE

#### Certification

Les certifications Agri-confiance®, IFS (International Featured Standards), BRC (British Retail Consortium) et GB Chine sont des normes / exigences de sécurité des aliments reconnues mondialement. Lors de l'audit inopiné IFS du site d'Isigny-sur-Mer de 2025, nous avons obtenu un score de 94,87. Ce résultat reste très proche du seuil de 95 requis pour accéder au grade supérieur, cette légère marge ne constitue pas un sujet d'inquiétude. Nous maintenons notre vigilance afin de consolider nos acquis. Le site de Chef-du-Pont continue de progresser grâce à la mise en route de One Million.

Isigny-sur-Mer	2023	2024 (inopiné)	2025
Audit inopiné BRC	Grade B+	Grade A+	Grade A+
Audit inopiné IFS	Niveau de base	Supérieur	Niveau de base

Figure 227 : Evolution des notations IFS et BRC pour le site d'Isigny-sur-Mer

Chef du Pont	2023	2024 (inopiné)	2025
Audit inopiné BRC	Grade B+	Grade A+	Grade AA+
Audit inopiné IFS	Supérieur	Supérieur	Supérieur

Figure 238 : Evolution des notations IFS et BRC pour le site de Chef-du-Pont

#### La culture de la Qualité des équipes : Food Safety Culture

Cet engagement se décline à tous les niveaux de l'entreprise via la « Food Safety Culture » : un engagement commun pour la sécurité des aliments.

Les nouveaux salariés et intérimaires sont, dès leur arrivée, sensibilisés aux bonnes pratiques d'hygiène à travers une formation de 3 heures encadrée par le service de la qualité.

## Engagement

L'objectif est de sensibiliser 33 % des salariés par an.

Indicateurs Food Safety Culture	2023	2024	2025
Taux de personnel (titulaires et intérimaires) sensibilisé aux bonnes pratiques d'hygiène	40 %	46 %	44%

Figure 29 : Indicateurs sur la sensibilisation à la Food Safety Culture

De plus, une journée annuelle des préventions est organisée pour chacun des sites de la coopérative. L'objectif est de sensibiliser à la culture qualité des aliments dans un cadre ludique et convivial. Les thèmes abordés étaient cette année la conception hygiénique, les Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH) et un escape-game sur les bonnes pratiques de nettoyage. Toutes nos communications Food Safety Culture sont réunies autour d'un logo interne.



Figure 30 : Logo Food Safety Culture



Figure 31 : Photographies illustrant les animations autour de la Food Safety Culture

## Nos labels alimentaires

La majorité des produits de la coopérative d'Isigny Sainte-Mère détiennent des labels alimentaires. Un label alimentaire est une certification qui permet d'attester de l'origine et/ou de la qualité du produit. Il existe différents labels :

- L'Appellation d'Origine Protégée (AOP),
- Le Label Rouge,
- La certification Agriculture Biologique (AB).

Ces labels sont réglementés : tous ces produits doivent respecter un cahier des charges spécifique.

L'AOP désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont effectuées en respectant un savoir-faire reconnu dans une région spécifique. Quatre produits de la coopérative sont labellisés :

Le beurre d'Isigny AOP, La crème d'Isigny AOP, Le camembert de Normandie AOP, Le Pont l'évêque AOP. Enfin, la mimolette bénéficie du Label Rouge et nos produits bio sont certifiés Agriculture Biologique.

## Evaluation des risques HACCP

La maîtrise des risques (microbiologiques, chimiques, physiques, nutritionnels, allergènes et corps étrangers), et plus précisément de la sécurité des aliments, repose sur :

Un système d'analyse des dangers et des points critiques pour leur maîtrise, appelé HACCP (en anglais, Hazard Analysis Critical Control Point).

## Engagements

- 100 % des produits de la coopérative Isigny Sainte-Mère sont couverts par une analyse de risque HACCP visant à l'amélioration continue.
- 100 % de nos ateliers de fabrication sont soumis à une inspection initiale et périodique de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).
- Intégration de critères de durabilité dans la réécriture des AOP de Camemberts et de Pont l'Évêque

Cette méthode, internationalement reconnue par le codex Alimentarius et les autorités compétentes, permet d'identifier et de maîtriser les risques liés à la sécurité des aliments, via une approche structurée préventive reposant sur sept principes :

- Principe 1 - Faire une analyse des dangers et identifier les mesures de maîtrise.
- Principe 2 - Déterminer les points critiques pour la maîtrise (CCP).
- Principe 3 - Établir des limites critiques validées.
- Principe 4 - Établir un système pour surveiller la maîtrise aux CCP.
- Principe 5 - Établir les actions correctives à entreprendre lorsque la surveillance indique qu'un écart par rapport à une limite critique à un CCP s'est produit.
- Principe 6 - Valider le plan HACCP puis établir les procédures de vérification pour confirmer que le système HACCP fonctionne comme attendu.
- Principe 7 - Établir une documentation concernant toutes les procédures et tous les enregistrements appropriés à ces principes et à leur application,

Une revue annuelle de nos HACCP est réalisée par une équipe pluri-compétente (production, maintenance, R&D, laboratoire, réglementaire, amélioration continue...) et pilotée par le service Qualité. Elle permet de nous assurer de sa pertinence et de prendre en compte les modifications (ingrédients, emballages, process, équipements, organisation, environnement...) en lien avec nos produits et ainsi de déterminer la nécessité

d'une éventuelle révision. De plus, un système de veille permettant d'identifier et de maîtriser les contaminants émergents est en place.

Dans un contexte de multiplication des normes, une adaptation réglementaire permanente est assurée par l'équipe Affaires Réglementaires

### **Suivi de la traçabilité**

La traçabilité des substances destinées à être incorporées ou susceptibles d'être incorporées dans des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux est établie à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution.

Toutes les denrées alimentaires qui sont mises sur le marché sont étiquetées ou identifiées de façon adéquate pour faciliter leur traçabilité. Ceci à l'aide des documents ou informations pertinents, conformément aux prescriptions applicables par la réglementation.

### **Suivi des pesticides et des contaminants**

Une surveillance renforcée est assurée sur les fournisseurs d'ingrédients pour limiter les risques liés aux pesticides et aux contaminants. Les services Assurance Qualité Fournisseurs (AQF) assurent la conformité des ingrédients et l'absence de contaminants en liaison avec nos fournisseurs et nos laboratoires. Des contrôles spécifiques de contaminants sont réalisés sur le lait à réception et tout au long de la chaîne de production jusqu'au produit final grâce à notre réseau de laboratoire interne et externes.

### **Nos laboratoires d'analyse**

Isigny Sainte-Mère dispose de deux laboratoires distincts pour répondre aux besoins analytiques des activités des produits frais et des poudres de lait. La mission de ces laboratoires est de répondre aux cahiers des charges des clients communiqués par les services Qualité respectifs. Pour ce faire, des plans de contrôle ont été établis conjointement sur l'ensemble des processus de production ; environnement, matières premières, articles de conditionnement, en-cours de production et produits finis.

Le défi est de répondre à ces cahiers des charges dans les délais nécessaires à la libération des produits pour satisfaire aux besoins des clients en émettant des bulletins d'analyses. La fiabilité des analyses est garantie par :

- l'utilisation de méthodes officielles ou internes validées,
- la participation à de nombreux audits,
- le respect de référentiels comme l'ISO 17025,
- la participation à de nombreux exercices inter-laboratoires nationaux et internationaux,
- la qualification des techniciens,
- les investissements dans des équipements récents répondant aux besoins analytiques
- l'engagement de la Direction de donner aux laboratoires les moyens nécessaires pour atteindre leurs missions, en toute indépendance.

Les équipes Laboratoires comptent une centaine de salariés qui réalisent plus de 1 000 000 analyses par an.

### **Cas de non-conformité sur les produits secs**

Ces trois dernières années : nous n'avons pas eu de retrait, ni de rappel sur nos produits infantiles.

## Cas de non-conformité sur les produits frais

Malgré les différentes crises agroalimentaires de 2025, nous n'avons eu aucun retrait-rappel de produit à la coopérative.

Indicateurs Non-conformité	2023	2024	2025
Nombre de retrait	0	0	0
Nombre de retrait-rappel	1	1	0
Volume de produit rappelé (t)	4,8	4,8	0
Proportion de produit frais rappeler dans l'année (PPM)	164,2	158,5	0

Figure 32 : Indicateurs de non-conformité pour les produits frais



Figure 33 : Exemples de produits frais

## 2.2 Satisfaction Client

### POLITIQUE

#### SATISFACTION CLIENTS

- Garantir la satisfaction de nos clients afin de pérenniser nos marchés et nos partenariats
- Proposer des produits de haute qualité organoleptique, microbiologique et nutritionnelle



Figure 24 : Extrait de la politique QHSEE

### RESULTATS

En 2025, de nombreux produits ont été récompensés pour leur qualité et mettant ainsi en lumière l'expertise et le savoir-faire de la coopérative. Nous avons reçu 11 médailles dont 2 médailles d'or au Concours Général Agricole (CGA) de Paris.

## 2.3 Être transparent sur nos ingrédients et nos produits

### a) les contaminants réglementés

#### L'Hexane

L'hexane est un solvant issu de la pétrochimie qui permet d'extraire l'huile de la graine. Ce solvant est reconnu comme neurotoxique par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) et l'Institut national de Coopération Isigny Sainte-Mère – Rapport de Durabilité 2025

recherche et de sécurité (INRS). Depuis 2009, il est soumis à une directive Européenne qui exige un taux maximal de 1mg/kg pour les huiles (source règlement UE : 2009/32/CE). Il n'existe à ce jour pas de limite réglementaire pour les tourteaux destinés à l'alimentation animal.

À ce titre, nous avons mis en place une analyse de risques dédiée et un plan de surveillance renforcé pour contrôler systématiquement les taux de résidus dans nos produits.

### **Les hydrocarbures d'huiles minérales (MOH)**

Il en existe deux types :

- Les MOAH (Mineral Oil Aromatic Hydrocarbons) ;
- Les MOSH (Mineral Oil Saturated Hydrocarbons).

Ces hydrocarbures contenus dans le lait étaient suspectés d'être dangereux. En 2022, la Commission européenne et les pays de l'UE ont fixé des seuils pour la présence de MOAH dans les produits alimentaires.

Les seuils de MOAH ne doivent pas dépasser les limites suivantes :

- 0,5 mg/kg pour les produits secs ;
- 1 mg/kg par denrées à forte teneur en matière grasse ;
- 2 mg/kg pour les huiles alimentaires et les graisses (beurre, margarine, etc.).

Les MOSH ne sont plus considérés comme dangereux.

Concernant les MOAH, les seuils réglementaires dépendent de la teneur en matière grasse (MG) des produits. Plus la teneur en MG est élevée, plus le seuil sera élevé. La Coopérative fait des contrôles régulièrement en prélevant aléatoirement des produits et du lait.

### **Les alkyls perfluorés et polyfluorés (PFAS)**

La Coopérative travaille avec ses fournisseurs pour réduire au maximum les PFAS, dits polluants éternels, présents dans certains emballages. L'objectif est de trouver des solutions alternatives aux PFAS jusque-là utilisés pour leurs propriétés non grassantes dans les papiers beurre.

Un plan de contrôle a été rédigé afin de définir de manière structurée comment la qualité d'un produit sera contrôlée à toutes les étapes de la production. Tous les ans, plusieurs produits frais sont sélectionnés afin d'effectuer des contrôles approfondis sur les PFAS.

Une analyse est réalisée sur les produits finis afin de contrôler le taux de PFAS à la suite de possible migration. En 2026, la coopérative devrait réaliser un contrôle sur le taux des PFAS des rejets de la STEP.

## **b) nos produits soumis à controverses**

### **Controverse potentielle : la Norbixine de rocou**

La Mimolette d'Isigny doit son aspect orange à la Norbixine de rocou. C'est un colorant alimentaire d'origine naturelle. Le rocou est aujourd'hui considéré comme potentiellement dangereux, avec un risque d'allergie. Les autorités européennes ont démontré que la Norbixine de rocou ne soulevait pas de préoccupation quant à sa génotoxicité (source règlement UE : 2020/771). La Coopérative a reçu plusieurs alertes clients qui souhaiteraient qu'elle arrête de fabriquer de la mimolette de Rocou. Cependant, la mimolette détient le Label Rouge qui impose le rocou dans ce fromage. Depuis novembre 2024, le label rouge a été modifié et le bêta-carotène a été ajouté comme colorant autorisé. Les essais effectués en 2025 avec du bêta-carotène comme colorant ont donné des résultats positifs. La coopérative n'a pour le moment pas déployé cet ingrédient du fait de son coût supérieur à celui de la Norbixine de rocou.

### **Controverse potentielle : la gamme de crème fouettée en aérosol**

En 1995, notre atelier de fabrication est devenu obsolète et les investissements étaient alors trop conséquents pour la Coopérative.

Pour continuer à proposer ce produit unique et pour bénéficier des meilleures technologies existantes sur le marché, nous avons fait le choix de confier la fabrication de nos Crèmes sous pression à un partenaire français, qui s'est engagé à respecter notre cahier des charges strict et à assurer la traçabilité du lait utilisé. Il a dû recentrer son activité sur son site de production en Belgique afin de respecter les nouvelles normes en vigueur. Aujourd'hui, il n'existe plus aucun sous-traitant sur le sol français et c'est assez naturellement que nous avons décidé de continuer à travailler avec notre partenaire pour conserver un produit qualitatif qui respecte notre recette historique.

La production de nos Crèmes sous pression nécessite un lait de toute première fraîcheur qui doit être collecté au plus près de l'usine de fabrication.

Notre Crème sous pression n'en reste pas moins unique, et nos équipes collaborent étroitement et en permanence avec notre partenaire pour suivre et optimiser sa fabrication et ainsi offrir, à nos consommateurs, un produit de la plus grande qualité, grâce à notre recette spécifique Isigny Sainte-Mère.

Le lieu de fabrication et son origine sont ainsi clairement indiqués sur l'emballage de nos Crèmes sous pression.



# PRODUIRE DURABLEMENT

### 3. AMBITION #3 : PRODUIRE DURABLEMENT

#### **GOUVERNANCE**

Les deux sites de production de la Coopérative sont certifiés ISO 14 001 (depuis 2008) et ISO 50 001 (depuis 2017). Ces systèmes de management imposent une revue de direction périodique réalisée annuellement et pilotée par la Direction Générale et Technique.

Les objectifs sont déclinés dans des comités opérationnels :

- **Un comité stratégique ISYWATT** pour définir les objectifs et projets à moyen et long terme, intégrant l'équipe Energie & la Direction Générale de l'entreprise.
- **Des comités de pilotage par secteur** sont réalisés régulièrement pour avancer sur les sujets – des points terrains pour réaliser les plans d'actions, intégrant l'équipe énergie, les responsables de production & de maintenance.

#### **POLITIQUE**

Nos priorités sont :

##### **ENVIRONNEMENT / ENERGIES**

- Accompagner nos producteurs dans leur démarche environnementale
- Supprimer les risques de pollution et améliorer notre efficacité énergétique
- S'engager dans une démarche de labélisation en faveur de la Biodiversité
- Améliorer la recyclabilité de nos emballages et diminuer la quantité mise sur le marché
- Améliorer le tri des déchets au sein des sites



Figure 25 : Extrait de la politique QHSEE

La Coopérative Isigny Sainte-Mère a pleinement conscience de l'impérieuse nécessité de préserver l'environnement et de réduire son impact environnemental. Ce travail a été initié dès 2008 par l'installation d'une chaudière Biomasse-Bois certifiée durable, couvrant près de 40 % des besoins actuels en vapeur.

### **3.1 Réduire notre impact environnemental à travers notre efficacité énergétique**

#### **3.1.1 Atténuation du changement climatique**

#### **POLITIQUE**

Voir la politique ci-dessus.

#### **STRATEGIE**

##### **Plan ISYWATT**

En 2022, Isigny Sainte-Mère a élaboré un plan ISYWATT à horizon 2030 dans l'objectif de réduire ses émissions de GES du scope 1&2 conformément à l'accord de Paris qui est de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Isigny Sainte-Mère s'est engagée à réduire de 30 % ses émissions des scopes 1&2. Elle n'a pas encore pris d'engagement sur ses émissions du scope 3.

En termes de stratégie, les démarches de performance énergétique et de décarbonation sont couplées, c'est-à-dire que les trois piliers suivants sont utilisés dans l'ordre pour réduire notre impact :

- Eviter : réduire nos consommations par des évolutions d'installations et la réutilisation de la récupération de la chaleur fatale.
- Réduire : réduire nos consommations par l'optimisation des processus et le maintien pérenne de cette performance.

- Compenser : augmenter notre part d'énergies renouvelables au détriment des énergies fossiles.

### Engagement

Atteindre une réduction de -30 % en tonnes CO<sub>2</sub> en 2030 vs 2022, sur les scopes 1 & 2 non-flag (émissions non liées à l'agriculture), associée à un objectif de réduction de consommation énergétique de -10 % en MWh en 2030 vs 2023.

### RESULTATS

Notre empreinte carbone a été mesurée avec la méthode GHG Protocol. Ce calcul intègre toutes nos activités et filiales sauf les Caramels d'Isigny, la Maison du Biscuit et Flores du Terroir.

Nous avons mesuré les scopes 1 et 2, correspondants à toutes les sources d'émissions liées à la production (scope 1 direct, scope 2 indirect). Les émissions de GES, liées à l'amont et à l'aval de la production, dit scope 3, représentent la part principale de l'empreinte carbone. Les émissions de carbone liées à la production de lait représentent environ 55 % des GES. Nos émissions de GES ont été réduites de 10 % par rapport à notre année de référence qui est 2022.

Empreinte Carbone	2022 Année de référence	2023	2024
Total Scope 1 (t CO <sub>2</sub> e)	28 322	25 054	28 947
Valeur d'intensité de la réduction des émissions de GES de scope 1 (t CO <sub>2</sub> e / M€)	46	39	53
Total Scope 2 (t CO <sub>2</sub> e)	2 105	2 588	2 632
Valeur d'intensité de la réduction des émissions de GES de scope 2 (t CO <sub>2</sub> e / M€)	3,46	4,04	4,80
Total Scope 1 & 2 (t CO <sub>2</sub> e)	30 427	27 642	31 579
Total Scope 3 (t CO <sub>2</sub> e)	479 731	440 862	427 503
Valeur d'intensité de la réduction des émissions de GES de scope 3 (t CO <sub>2</sub> e / M€)	789	688	780
Total Scope 1 & 2 & 3	<b>510 042</b>	<b>468 504</b>	<b>459 082</b>
Incertitude	± 28 %	± 9 %	± 9 %
Valeur d'intensité de la réduction totale des émissions de GES (t CO <sub>2</sub> e / M€)	838	731	838

Figure 26 : Tableau des émissions de GES de la coopérative

La principale source d'émissions du Scope 1&2 est l'énergie consommée pour la fabrication de vapeur. Les principales sources d'émissions principales du Scope 3 sont :

- Les achats de lait ;
- Le transport de marchandises amont et la distribution ;
- Le transport des visiteurs / clients ;
- La fin de vie des produits vendus ;
- Les biens immobilisés.

Un travail sur la formalisation de ses trajectoires de réduction carbone a été initié en 2024 conformément aux cibles SBTi qui s'est poursuivi en 2025. Cependant, il n'existe pas de solution technique suffisamment

performante et éthique qui nous permettrait de nous y conformer. Une stratégie de décarbonation a tout de même été élaborée et mise en œuvre afin de réduire notre empreinte carbone.

### Zoom sur la relation entre l'énergie et l'empreinte carbone

La consommation absolue d'énergie a augmenté de 7,8 %, les émissions absolues de CO<sub>2</sub> se sont stabilisées (moins de 1% de variations).

Cette évolution est associée à différents facteurs : Une augmentation de production importante (notamment de poudre de lait infantile), le passage à pleine charge en fin d'année des Unités 3 et 4.

La coopérative a amélioré sa performance énergétique (Performance Chaufferies Gaz & Biomasse, Remplacement de Chaudière Vapeur CDP et d'optimisations procédés) et maintenu ses émissions CO<sub>2</sub> grâce à ses actions de développement de la chaufferie Biomasse d'ISM et de récupérations de chaleurs fatales démarrées sur les deux sites.

Indicateurs Energie	2023	2024	2025
Conso Elec (GWh)	65,7	66,8	72,5
Conso Gaz (GWh)	144,3	157,1	151,7
Conso Bois (GWh)	90,9	82	107,8
Conso Energie Renouvelable (Biomasse et photovoltaïque) (GWh)	90,9	82	108,1
Tonne CO <sub>2</sub> (scope 1 & 2)	28 300	30 700	30 721
Ratio Tonnes de CO <sub>2</sub> / M € de CA	44,14	56,04	46,48

Figure 27 : Tableau des consommations d'énergies de la coopérative

### Zoom sur les consommations énergétiques du site d'Isigny

En 2025, le site d'Isigny-sur-Mer qui représente la majorité des consommations énergétiques de l'entreprise, a généré les consommations suivantes.

Types d'énergies	Consommations Isigny	
	2024	2025
Electricité	61 565 MWh	67 103 MWh
Biomasse	82 040 MWh PCI	107 821 MWh PCI
Gaz naturel	147 591 MWh PCS	141 092 MWh PCS
Dont Vapeur	190 906 MWh th	211 909 MWh th
Renouvelable	82 040 MWh (Biomasse)	107 821 MWh (Biomasse)

Figure 28 : Tableau des consommations d'énergies pour le site d'Isigny-sur-Mer

Rappels :

- Le bois utilisé pour la Biomasse est certifié durable au titre de la réglementation RED II (Renewable Energy Directive – Version II - Directive européenne n° 2018-2001) selon le référentiel SURE-EU ("Sustainable Resources Verification Scheme"). Les émissions de CO<sub>2</sub> associées à la biomasse sont considérées égales à 0 tonne CO<sub>2</sub> / tonne bois.
- La vapeur étant produite par des chaudières biomasse et gaz naturel, sa consommation ne s'additionne pas aux autres énergies.

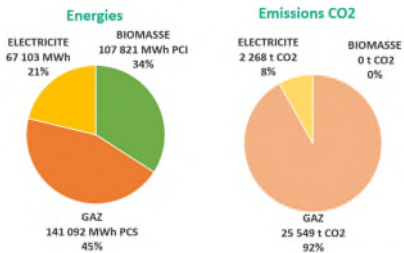


Figure 299 : Répartition des énergies primaires & émissions CO<sub>2</sub> pour 2025 (site d'Isigny-sur-Mer)

### Zoom sur les consommations énergétiques de Chef-du-Pont :



Figure 30 : Centrale Photovoltaïque de Chef-du-Pont

L'année 2025 a été marquée pour le site, par le fonctionnement en continue de notre nouvelle centrale photovoltaïque démarrée fin 2024, le remplacement de la chaufferie Gaz naturel du site ainsi qu'une augmentation de production de fromages à pâtes pressées (près de 15%).

Types d'énergies	Consommations Chef-du-Pont	
	2024	2025
Electricité Réseau	5 243 MWh	5 125 MWh
Electricité Solaire	8 MWh (démarrage nov-24)	256 MWh
Gaz naturel	9 524 MWh PCS	10 619 MWh PCS
Dont Vapeur	7 619 MWh th	7 700 MWh th
Renouvelable	8 MWh (Elec PV)	256 MWh (Elec PV)

Figure 41 : Tableau des consommations énergétiques pour le site de Chef-du-Pont

Note : la vapeur étant produite par la chaudière gaz naturel, sa consommation ne s'additionne pas aux autres énergies.

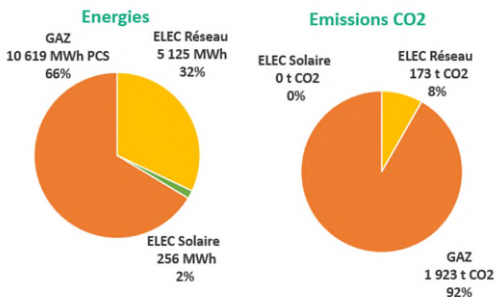


Figure 42 : Répartition des énergies primaires & émissions CO<sub>2</sub> pour 2025 (site de Chef-du-Pont)

### 3.1.2 Actions techniques engagées et moyens mis en œuvre

#### RÉSULTATS

Sur l'année 2025, différentes actions ont été menées sur les deux sites, permettant d'améliorer la performance énergétique et de décarbonation des sites (Les gains sont évalués hors augmentation de production donc à isopérimètre).

**Chef-du-Pont** – Gain estimé - 1.8 GWh / - 1.6 GWh Gaz – 0.2 GWh Elec / - 300 t CO<sub>2</sub>

- Remplacement des compresseurs d'Air Comprimé
- Remplacement de la chaufferie Gaz naturel pour la production de vapeur (aux meilleures techniques disponibles)
- Action de récupération optimisée des condensats vapeur
- Fonctionnement de la centrale photovoltaïque de 300 000 Wc

**Isigny-sur-Mer** – Gain estimé - 7.7 GWh/ - 12.4 GWh Gaz + 3.4 GWh Bois + 1.3 GWh Elec / - 2 200 t CO2

- Amélioration de la maîtrise et de la gestion des chaufferies sur le site – optimisation des rendements et récupération d'énergie
- Augmentation et optimisation de la part Biomasse-Bois avec une modification de l'installation permettant d'atteindre 120 000 t en 2025
- Modification de la chaufferie Gaz Naturel de l'Unité 3 pour limitation de la revaporisation en bêche alimentaire
- Fonctionnement annuel de la récupération de chaleur fatale sur les salles des machines NH3 Unités U3/U4
- Récupérations de condensats vapeur – NEP Tour 6
- Remplacement d'un groupe froid carrossé (TRANE) de production de froid (Unité 1)

### **PLAN D' ACTIONS**

Les actions principales pour l'énergie et la décarbonation prévues sur les années à venir.

#### **Chef-du-Pont**

**2026** – Gain estimé - 1 GWh / - 0.7 GWh Gaz - 0.3 GWh Elec / - 140 t CO2

- Optimisation de la chaufferie en place (purges, condensats, récupération de chaleur des purges, osmoseur)
- Remplacement NEP – meilleur rendement énergétique et alimentation via eau chaude (à terme chauffée par système pompe à chaleur)

**2027 / 2028** – Gain estimé - 2.1 GWh/ - 2.7 GWh Gaz + 0.6 GWh Elec / - 500 t CO2

- Mise en service d'une pompe à chaleur (production Froid, air comprimé, condenseur chaufferie)
- Déploiement d'actions optimisations process associés aux sujets eaux (refroidissement UF, gestions topettes etc.)
- Projets Photovoltaïques : installation bâtiments chaufferie vapeur & pompe à chaleur

#### **Isigny-sur-Mer**

**2026** – Gain estimé - 11.5GWh / - 22 GWh Gaz + 4 GWh Bois + 6.5 GWh Elec / - 3 700 t CO2

- Mise en service d'une pompe à chaleur sur Unité 2 (récupération NH3, climatisation, purges chaufferies, ECML) pour alimentation NEP & boucles eaux chaudes CTA
- Mise en service de pompes à chaleur sur l'Unité 1 (refroidissements process evapo & finisseurs, compresseur centrifuge, ECML) pour alimentation Boucles Eaux Chaudes Process Frais
- Optimisation de la récupération condensats vapeur sur l'Unité 1 (Frais & Poudre)
- Ajout d'un compresseur centrifuge (air comprimé) pour remplacement des compresseurs vis
- Installation d'un ramoneur automatique & mesure d'humidité en ligne sur la chaufferie biomasse
- Utilisation des batteries de chauffe électriques VS vapeur sur tours de séchages (Unité 2)

**2027** – Gain estimé - 2.3 GWh / - 1.2 GWh Gaz + 0 GWh Bois – 1.1 GWh Elec / - 300 t CO2

- Ajout d'utilisateurs sur le système de pompes à chaleur Unité 2 (roues dessiccantes envisagées ou CTA environnement tours)
- Ajout d'utilisateurs sur le système de pompes à chaleur Unité 1 (boucles eaux chaudes poudres unité 11 / futures NEP)
- Unité 1 : Passage en HP Flottante
- Remplacement des groupes froid carrossé et regroupement avec NH3 Unité 4
- Remplacement NEP citernes
- Projets Photovoltaïques : installation bâtiment maintenance (71 kWc)

**2028** – Gain estimé - 19.6 GWh/ - 24.7 GWh Gaz + 0 GWh Bois + 5.1 GWh Elec / - 4 300 t CO2

- Remplacement des NEP Poudre Unité 1 – regroupement en une avec projet GreenCIP - régénération soude/acide
- Remplacement du process évaporation par système à recompression mécanique de vapeur
- Remplacement des NEP fromageries
- Utilisation des batteries de chauffe Electriques VS Vapeur sur Tours de séchages (Unités U3/U4)

**2029** – Gain estimé - 1 GWh/ - 1 GWh Gaz + 0 GWh Bois + 0 GWh Elec / - 200 t CO2

- Ajout d'utilisateurs sur le système de pompes à chaleur Unité 2 (Roues dessiccantes envisagées ou CTA environnement tours)

**2030 /2034** – Gain estimé - 6.4 GWh/ - 1 GWh Gaz + 0 GWh Bois – 5.4 GWh Elec / - 400 t CO2

- Projets Centrales Photovoltaïques - STEP, parking etc.
- Automatisation des vannes d'eaux glacées sur la prépa Poudre Unité 1
- Récupération de chaleur sur les purges continues de la chaufferie vapeur Unité 3
- Récupération de chaleur sur les purges continues des condensats Unité 3
- Etude – Projets récupérations chaleur amont/aval sur tours de séchages
- Gestion production froid Unité 2 & Laboratoire Poudre

### **3.1.3 Actions de sensibilisation engagées et moyens mis en œuvre**

Différentes actions ont été engagées sur le site pour sensibiliser et communiquer sur les sujets environnementaux et énergétiques, notamment :

- Depuis 2022 – communications à l'ensemble des salariés :
  - Journal interne trimestriel – avec une à deux pages dédiées aux sujets énergies/environnement – avec une sensibilisation sur les différents thématiques.
  - Communications d'indicateurs usine & d'informations spécifiques :
  - Diffusion d'indicateurs dans tous les services
- Initiées sur les années passées et en évolution tous les ans : audit de sensibilisation sur secteur.

## 3.2 Economie Circulaire

### 3.2.1 Eco conception

L'entreprise a formalisé en 2024 sa charte d'écoconception. Elle permet de caractériser tous les emballages, afin de prioriser ses actions et de réduire leurs impacts. Elle intègre notamment des critères sur le poids emballage contre le poids produit, le nombre d'unités d'emballages, le taux de recyclabilité des matériaux utilisés dans les emballages.

Nous utilisons une majorité de matières recyclées ou contenant un pourcentage de recyclés pour nos emballages :

- Cartons FSC,
- Acier,
- Aluminium,
- Verre (avec environ 76 % de verre recyclé).

La coopérative travaille avec ses fournisseurs d'emballages afin de progresser dans sa démarche d'écoconception.

Nos axes de progrès sont :

- Les papiers de contact alimentaire : comme le papier beurre ou le papier-fromager,
- Le plastique de contact alimentaire (pot crème)
- Le papier Kraft
- La limitation du nombre de couleurs sur nos décors

### La recyclabilité de nos produits

Nos produits alimentaires génèrent peu de déchets directs hormis, les emballages pour lesquels des consignes de tri sont systématiquement présentes lorsque le produit est à destination des consommateurs des marchés français et européens.

Les principales réalisations de l'année 2025 sont :

- La réduction des emballages des coupelles beurre de 0,21g par entité. Isigny Sainte-Mère envisage de diminuer de 12 tonnes par an ses déchets en aluminium consommés.
- La création d'un emballage minimaliste pour les fromages du Petit Veys, du Val d'Aure qui devrait être commercialisé en 2026.
- La modification des emballages des Mimolettes afin de réduire leurs poids.

Des études pour utiliser du papier beurre recyclable ont été réalisées en 2025 avec la R&D, mais elles n'ont pas été concluantes en raison de nos machines. Une modification de nos équipements nécessiterait d'importants investissements.

Concernant les boîtes de fromage en bois, il n'existe actuellement pas de filière de tri structurée pour son recyclage à grande échelle. En fin 2023, la Commission européenne a amendé son projet de règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR) pour retirer les boîtes de fromages de ce texte.

Enfin, l'entreprise paie son écocontribution à l'organisme Citéo afin de participer aux frais des filières de recyclage et d'agir pour réduire, réemployer et recycler les emballages et les papiers.

### **Zoom sur l'Analyse de Cycle de Vie (ACV)**

Notre ambition est de disposer d'une Analyse de Cycle de Vie (ACV) par famille de produits. Nous avons identifié sept familles de produits dans l'entreprise. A ce jour nous disposons de trois ACV :

- Une première sur un camembert réalisée en 2022,
- Une seconde sur la poudre de lait infantile réalisée en 2023,
- Une troisième sur la crème en pot verre de crème d'Isigny en 2025

Une ACV sera réalisée courant d'année 2026 sur une nouvelle famille de produit.

#### **Engagement**

En 2030, 100 % de nos familles de produits auront fait l'objet d'une analyse de cycle de vie.

### **3.2.2 Gestion des déchets**

La gestion des déchets est pilotée selon la norme ISO 14001 par les équipes du service Logistique et accompagnée par un prestataire extérieur. Les objectifs de ce processus sont fixés durant la Revue de Direction annuelle sur l'Environnement.

En 2025, la part des déchets valorisé est de 88 %, ce résultat est en retrait par rapport aux 92 % de l'année précédente.

#### **Engagement**

En 2030, valoriser 95 % des déchets internes de la coopérative.

La gestion des déchets est pilotée selon la norme ISO 14001 par les équipes du service Logistique/Achats et accompagnée par un prestataire extérieur.

Dans le cadre de son système de management environnemental conforme à la norme ISO 14001 et en cohérence avec les principes B Corp, l'entreprise s'engage à :

- Réduire à la source la production de déchets,
- Optimiser la valorisation des coproduits (lactosérum, boues, emballages, etc.) en favorisant le recyclage et la réutilisation.
- Limiter les impacts environnementaux liés au stockage, transport et traitement des déchets.
- Garantir la conformité réglementaire en matière de gestion des déchets (traçabilité, tri, élimination).
- Sensibiliser et impliquer les collaborateurs dans une démarche responsable et durable.
- Contribuer à l'économie circulaire, en favorisant la réutilisation des matières
- Améliorer en continu les performances environnementales, en lien avec les exigences ISO 14001 et les standards B Corp.

## **POLITIQUE**

L'entreprise met en œuvre une politique de gestion des déchets fondée sur les principes suivants :

### **a) Hiérarchisation des déchets**

La politique de gestion des déchets mise en œuvre suit une hiérarchie stricte :

1. La prévention
2. La réduction
3. La réutilisation
4. Le recyclage
5. La valorisation énergétique
6. L'élimination contrôlée

### **b) Gestion des flux spécifiques**

Cette approche se décline selon la nature des déchets. Les déchets organiques (résidus laitiers, lactosérum, refus de production) sont valorisés à travers l'alimentation animale ou la méthanisation, les emballages (plastiques, cartons, métaux) font l'objet d'un tri à la source et sont orientés vers des filières de recyclage certifiées, tandis que les déchets dangereux (produits de nettoyage, huiles, produits chimiques) sont stockés de manière sécurisée avec une traçabilité stricte, ils sont ensuite traités par des prestataires agréés. De même, les boues issues du traitement des eaux sont valorisées sur le plan agricole ou énergétique selon la réglementation en vigueur.

### **c) Organisation et responsabilités**

Pour assurer l'efficacité de la gestion des déchets, des procédures de tri, de stockage et d'évacuation des déchets sont mises en place. Un responsable environnement est chargé de surveiller notre gestion des déchets. La coopérative forme régulièrement son personnel aux bonnes pratiques.

### **d) Suivi et pilotage**

Le pilotage s'appuie sur des indicateurs de performance, tels que le taux de valorisation ou le volume de déchets par tonne produite, ainsi que sur la réalisation d'audits internes et externes intégrant les parties prenantes.

### **e) Engagement B Corp**

L'engagement B Corp se traduit par une prise en compte globale des impacts environnementaux et sociaux sur le cycle de vie, une transparence accrue sur les résultats et une collaboration étroite avec des partenaires locaux pour la valorisation des déchets.

Afin de suivre et de tracer l'ensemble des flux de déchets de notre site, nous tenons à jour un registre des déchets qui trace l'ensemble des enlèvements de déchets effectués sur nos sites.

## RÉSULTATS

La Coopérative a produit 6 192 tonnes de déchets en 2025. Les déchets sont orientés vers différentes filières selon le type de déchets, ils peuvent être valorisés.

Performance de valorisation :

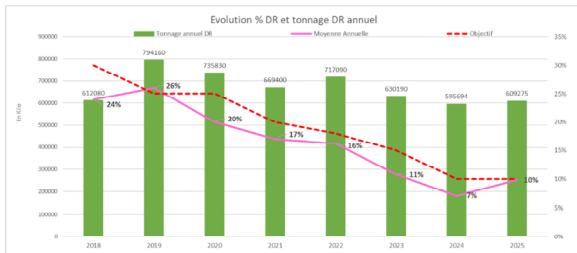


Figure 43 : Evolution du taux de déchet résiduel par année

Ce graphique met en évidence le taux de déchet résiduel (DR) par rapport à l'ensemble des déchets générés par la coopérative. La hausse de la part du DR (déchet résiduel) en 2025 est dû à recours plus faible à la méthanisation plus faible qu'en 2024. En 2025, la part des déchets valorisé est de 88 %, ce résultat est en retrait par rapport aux 92 % de l'année précédente.

## Engagement

En 2030, valoriser 95 % des déchets internes de la coopérative.

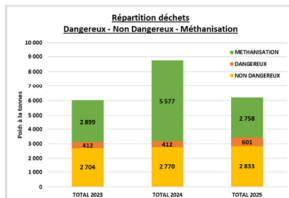
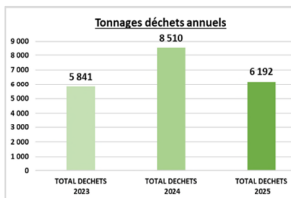


Figure 44 : Total et répartitions des déchets sur les 3 dernières années



Figure 5 : Répartition des déchets produits en 2025 (tous sites)

### Zoom sur la méthanisation

La méthanisation valorise 45 % des déchets totaux. La majorité de la matière organique de la Coopérative envoyée à la méthanisation, est utilisée par un prestataire situé à moins de 10 km et réinjectée dans le réseau gaz de ville. Isigny Sainte-Mère est également connectée à ce réseau.

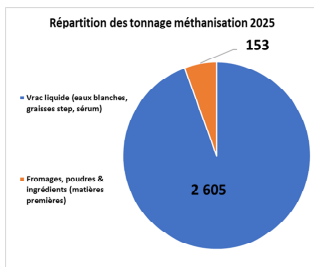


Figure 46 : Répartition des tonnages méthanisation

### Zoom sur les déchets dangereux

Les déchets dangereux représentent 9.7 % (601 tonnes en 2025) des déchets produits en 2024, 71 % sont revalorisés (code R). Ils sont traités via des filières spécialisées pour limiter les impacts significatifs sur l'environnement.

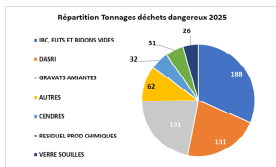


Figure 47 : Répartition des déchets dangereux

### Zoom sur les déchets non-dangereux

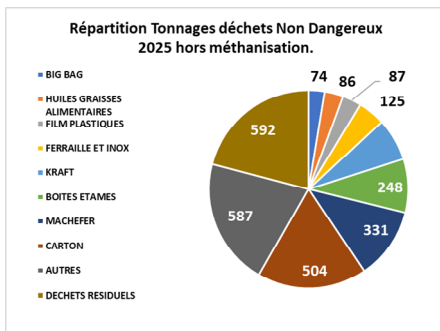


Figure 48 : Répartition des déchets non-dangereux

### Zoom sur les modes de traitement final

La Coopérative valorise 88 % de ses déchets (5413 tonnes en 2025). Ils peuvent être recyclés, valorisés (épandage, utilisés comme source d'énergie, etc.). Environ 12 % sont destinés à l'élimination (mise en décharge, dépôt contrôlé sur le sol, etc.).

### Zoom sur les déchets destinés à l'élimination

En 2025, le poids total des déchets destinés à l'élimination est de **779** tonnes : moins de 15 % de notre production annuelle de déchets.

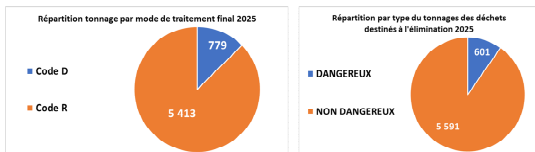


Figure 31 : Répartition des déchets destinés à l'élimination

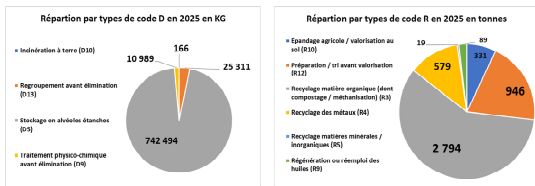


Figure 32 : Répartition des déchets destinés à l'élimination

### Zoom sur les ventes de poudres animales :

La coopérative produit 1 461 tonnes de déchets alimentaires qui sont par la suite réemployés et vendus comme poudres animales.

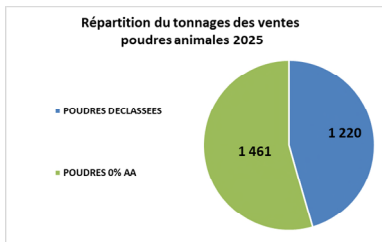


Figure 33 : Répartition des ventes de poudres animales

## 3.3 Réduire nos prélèvements

### 3.3.1 Réduire nos prélèvements d'eaux liés à nos activités industrielles

#### Situation géographique

Nos sites industriels ne sont pas situés dans des zones de stress hydrique. Les aquifères où nous puisons nos besoins en eau appartiennent à la masse d'eau MESO HG 402. Selon le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) cette masse d'eau est stable en quantité et il n'y a pas de risque significatif identifié.

La Normandie bénéficie d'un climat tempéré avec des précipitations en toutes saisons. Les nappes d'eaux souterraines se remplissent l'hiver avec l'humidité apportée par le décalage vers le sud de la dépression d'Islande et la saison estivale est généralement douce.

L'entreprise dispose de forages à proximité de ses usines : 5 pour le site d'Isigny-sur-Mer et 1 pour le site de Chef-du-Pont.

#### POLITIQUE

La gestion de l'eau entrante et sortante est assurée par le service technique. Ces objectifs sont pilotés et suivis via notre système de management de l'environnement certifié ISO 14 001.

Le site d'Isigny-sur-Mer est le principal pôle de consommation. Trois types d'eaux sont utilisés :

- Les eaux de forages, puisées dans des nappes phréatiques via cinq forages situés à proximité pour Isigny Sainte-Mère et un forage sur le site de Chef-du-Pont.
- Les eaux du réseau de ville sont utilisées pour des sanitaires à Isigny Sainte-Mère, pour les sanitaires et certains process à Chef-du-Pont.
- Les ECML (Eaux de Concentration des Matières Laitières) à Isigny Sainte-Mère – récupérées lors de la concentration du lait, elles sont réutilisées aujourd'hui vers nos utilisations.

Sur le site de Chef-du-Pont, seules les eaux de forages & les réseaux d'eaux de ville sont utilisés. Il n'y a pas de production d'ECML *in situ*.

La totalité des eaux utilisées est considérée en eau douce au titre des normes GRI (< 1000 mg/L SDT).

La coopérative surveille sa consommation d'eau à l'aide des données collectées par divers capteurs installés au sein des processus de transformation. Ces dispositifs jouent un rôle clé en permettant non seulement une optimisation continue de ces procédures, mais aussi en contribuant de manière significative à limiter les pertes d'eau inutiles, favorisant ainsi une gestion plus durable des ressources.

Afin de réduire sa consommation en eau, Isigny Sainte-Mère réutilise l'eau issue de la concentration de la matière laitière, c'est-à-dire l'eau contenue dans le lait pour fabriquer de la poudre, lors de nos différents processus. L'une des stratégies de la coopérative pour réduire sa consommation d'eau est d'augmenter la part d'ECML utilisé dans ses process.

## RESULTATS

La coopérative s'était engagée à réduire de 20% sa consommation d'eau sur le site d'Isigny Sainte-Mère à fin 2025 par rapport à 2022. L'objectif a été atteint avec une réduction de 25% en intensité, c'est-à-dire par rapport à la quantité d'eau prélevée pour chaque litre de lait transformé.

## Engagements

- En 2023, l'entreprise a adhéré au Plan de sobriété hydrique national et s'est engagée dans un plan pour réduire la consommation d'eau du site d'Isigny de 30 %, à fin 2030.
- En 2030, l'entreprise s'engage à réutiliser 75 % de ses Eaux de Concentration de la Matière Laitière (ECML) contre 45 % aujourd'hui.

## Zoom sur le site d'Isigny-sur-Mer



Figure 34 : Graphiques sur les consommations d'eau 2022 à 2025 (site d'Isigny-sur-Mer)

Bilan Global eau (en m <sup>3</sup> )	2022	2023	2024	2025	% Evolution 2025 VS 2022
Eau forage	1 254 138	1 114 633	1 037 323	1 064 970	-15 %
Eau de ville	19 574	15 672	16 234	11 670	-40 %
ECML réutilisées	70 000	80 246	106 153	122 234	75 %
Total	1 343 712	1 210 551	1 159 710	1 250 393	- 11 %

Figure 35 : Tableau sur les consommations d'eau (site d'Isigny-sur-Mer)

Indicateur eau réseau (en m <sup>3</sup> )	2023	2024	2025
Pertes des eaux du réseau	38 225	7 253	796

Figure 36 : Tableau sur les pertes d'eau du réseau

Indicateur traitement de l'eau (en m <sup>3</sup> )	2023	2024	2025
Pertes du traitement de l'eau	74 102	54 898	70233

Figure 37 : Tableau sur les pertes de traitement d'eau

## Zoom sur le site de Chef-du-pont

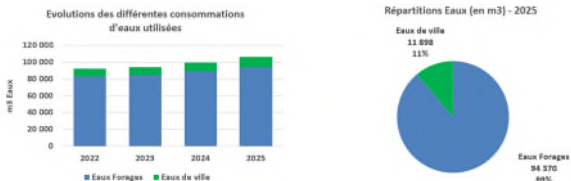


Figure 38 : Graphique sur les consommations d'eau 2022 à 2025 (site de Chef-du-Pont)

Bilan Global eau (en m3)	2022	2023	2024	2025	% Evolution 2025 Vs 2022
Eau forage	83 009	85 055	88 973	94 370	14 %
Eau de ville	9 089	9 086	10 340	11 898	31 %
Total	92 098	94 141	99 313	106 268	15 %

Figure 39 : Tableau sur les consommations d'eau (site de Chef-du-Pont)

## REALISATIONS

Le plan d'actions se poursuit sur le sujet permettant de compenser les anomalies et certaines surconsommations subies liées à l'augmentation de production, les principales actions réalisées sont les suivantes :

### **Isigny-sur-Mer**

- Remplacement de la canalisation réseaux amont Forage 5/Forage 6
- Maintien de la performance du traitement d'eau entrée Usine
- Gestion & Réutilisation des ECML (Ajouts des TAR Unité 2 + STEP)
- Mise en service Forage 10 (gestion traitement d'eau)
- Optimisation des lavages et fonctionnement NEP / Machine à Laver
- Amélioration de la réactivité face aux anomalies

L'application de ces actions a permis de réduire la consommation d'eau du site d'Isigny Sainte-Mère d'environ 113 100 m<sup>3</sup>/an.

### **Chef-Du-Pont**

- Réduction et recirculation des eaux de garnitures pompes
- Optimisation Fonctionnement Chaufferie
- Pour faire suite aux augmentations de production et aux évolutions du site, un audit dédié aux sujets Eaux et Rejets a été réalisé sur l'année 2025 par un bureau d'études extérieur spécialisé sur ces sujets – les actions notées pertinentes seront ensuite programmées sur 2026 et les années suivantes.

L'application de ces actions a permis de limiter l'augmentation de consommation d'eau du site de Chef-Du-Pont d'environ 3000 m<sup>3</sup>/an.

## **PLAN D' ACTIONS**

### **Projection 2030 – démarche Eau :**

Les actions suivantes sont les actions principales prévues en réalisation dans les années à venir, auxquelles viendront s'ajouter des actions d'optimisations/sobriété au fur et à mesure des suivis :

### **Isigny-sur-Mer**

#### **Prévues 2026 :**

- Mise en service du Forage 10 (gestion traitement d'eau) (optimisation suite démarrage)
- Automatisation circuits PASTO REP & Fromageries
- Réutilisation ECML refroidies sur TAR Froid Unité 1
- Optimisation NEP Poudre Unité 1
- Optimisation NEP REP
- Recirculation des eaux de garnitures pompes (Ateliers)

L'application de ces actions permettra, selon nos estimations, de réduire la consommation d'eau du site d'Isigny Sainte-Mère d'environ 80 600 m<sup>3</sup>/an.

#### **Actions en études pour long terme – horizon 2027 - 2030**

- Réutilisation ECML sur les TAR Unité 4
- Réutilisation ECML sur réseau Eau Usine
- Réutilisation d'eau osmosée de garnitures sur les TAR Unité 3
- Refonte d'autres NEP Usine & Potentielles NEP infinies
- Réutilisation des eaux sortie STEP pour utilités Usine
- Gain potentiel fort (-10 à -15 %) avec investissements conséquents associés

## Chef-Du-Pont

### Prévues 2026 (suite audit) :

- Installation d'une boucle fermée pour garnitures pompes
- Pistolets sur jets - développement sur Pâtes Pressées
- Optimisation Fonctionnement Chaufferie
- Installation & Démarrage Nouvelle NEP (optimisations des recettes potentielles)

L'application de ces actions permettra, selon nos estimations, de réduire la consommation d'eau du site d'Isigny Sainte-Mère d'environ 6500 m<sup>3</sup>/an.

### Actions en études pour long terme – horizon 2027 - 2030

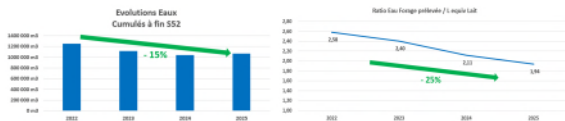
- Refroidissement du process UF en boucle fermée
- Optimisation de la NEP après installation
- Optimisation/Remplacement des Machines à Laver
- Potentielles NEP infinies

## RÉSULTATS & PROJECTIONS

### Isigny-sur-Mer

En 2025, l'entreprise a réduit de 15 % ses prélèvements d'eau de forages sur l'année 2025 vs 2022 sur le périmètre complet de l'usine, soit une légère dégradation par rapport à 2024 – totalement expliquée par une forte augmentation de la production réalisée.

Le ratio de performance poursuit son amélioration pour atteindre un niveau de – 25 % par rapport à 2022 – preuve de l'amélioration continue.



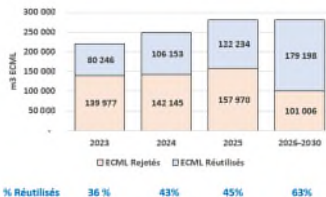


Figure 41 : Augmentation actuelle de la part d'eaux réutilisées (ECML) et projections

## Chef-Du-Pont



Figure 42 : Réduction des prélèvements d'eaux souterraines

En 2025, à Chef-du-Pont, les consommations d'eaux ont augmenté de 15 % au global. Ceci est lié aux augmentations de production propres du site de 15 % pour les fromages à pâtes pressées, mais également à l'agrandissement de l'usine (augmentation de la capacité de stockage de mimolettes et de la mise en place de laveur d'air).

En parallèle, le ratio de performance s'est stabilisé, preuve de l'amélioration continue sur le sujet. L'audit réalisé en 2025 et la réalisation des actions associées nous permettra de poursuivre l'amélioration.

## Engagement

En 2030, stabiliser cette valeur de prélèvement d'eau pour revenir au niveau de 2022.

### 3.4 Prévenir les risques de pollutions

#### 3.4.1 Limiter l'impact des incidents environnementaux

En 2025, la majorité des incidents environnementaux a concerné des déversements et pertes de matières considérés comme mineurs car sans impact sur l'environnement. Cependant, 1 incident a été significatif et a fait l'objet d'une transmission de rapport d'incident à la DREAL :

- Déflagration de la Tour 4

Une analyse de cause documentée et un plan d'actions correctives et préventives ont été réalisés. L'entreprise n'a pas reçu à ce jour de rappel ou de mise en demeure de l'inspection des installations classées sur ces quatre incidents.

Rapports d'incidents environnementaux majeurs transmis à la DREAL	2023	2024	2025
Nombre d'incidents majeurs transmis à la DREAL	2	4	1

Figure 43 : Tableau des incidents majeurs transmis à l'inspection des installations classées

#### 3.4.2 Pollution des eaux

À Isigny-sur-Mer, après son utilisation, la majorité des eaux rejoint la station d'épuration où elle est traitée et épurée pour respecter notre arrêté préfectoral. Elle est ensuite rejetée dans le milieu via la rivière l'Aure. Les eaux perdues sont le plus souvent évaporées à travers les Tours aéroréfrigérantes ou rejetées au milieu comme concentrât d'osmose inverse. Les travaux d'optimisation des consommations des deux dernières années ont aussi un effet positif sur le ratio d'eau traitée épurée pour la station d'Osmanville.

Indicateurs Eaux rejetées dans le milieu	2023	2024	2025
Volume totale d'eau utilisée	1 210 551	1 159 710	1 250 393
Volume d'eau traité à la STEP (m <sup>3</sup> )	1 006 195	994 588	1 018 573
Ecart Volume d'eau (m <sup>3</sup> )	204 356	165 122	231 820

Figure 44 : Tableau des volumes d'eau traitée à la station d'épuration d'Isigny-sur-Mer



Figure 45 : Station d'épuration du site d'Isigny Sainte-Mère

À Chef-Du-Pont, après son utilisation, la majorité des eaux rejoint une station d'épuration « La Capipontaine » partagée avec l'entreprise Mont-Blanc. L'eau y est traitée et épurée pour respecter notre arrêté préfectoral. Elle est ensuite rejetée dans le milieu via la rivière du Merderet.

Indicateurs Eaux rejetées dans le milieu	2023	2024	2025
Volume d'eau traitée à la STEP (m <sup>3</sup> )	102 295	107 909	111 060

Figure 46 : Tableau des volumes d'eau de la coopérative traitée à la station Capipontaine



Figure 47 : Station d'épuration « La Capipontaine » sur la commune de Chef-du-Pont

### Zoom sur la Demande Chimique en Oxygène (DCO)

En 2025, les rejets DCO en entrée de station d'épuration sur le site d'Isigny-sur-Mer ont évolué à la hausse : +11,54 %, essentiellement dû à la croissance de l'activité (+25%) et au démarrage de l'Unité 3 de poudre infantile. Le processus est désormais optimisé.

Indicateurs DCO	2023	2024	2025
DCO Total en entrée de STEP (en kg)	2 407 354	2 108 804	2 352 257
Ratio Année N Vs N-1	+9,41 %	-12,40 %	+11,54 %

Figure 48 : Tableau de la DCO entrante en station d'épuration d'Isigny-sur-Mer

### Engagement

Atteindre une réduction de -10 % en net sur les rejets DCO en 2026 par rapport à 2025, sur le site d'Isigny-sur-Mer.

Depuis le passage en 2022, à un produit de qualité en chlorure ferrique de type alimentaire la problématique du rejet de zinc est quasiment terminée. En effet, ce chlorure ferrique contenant une concentration de zinc moindre permet de diminuer la concentration en zinc de nos rejets d'eau épurée de notre station d'épuration. La coopérative a décidé de ne plus suivre les rejets de zinc mensuellement.

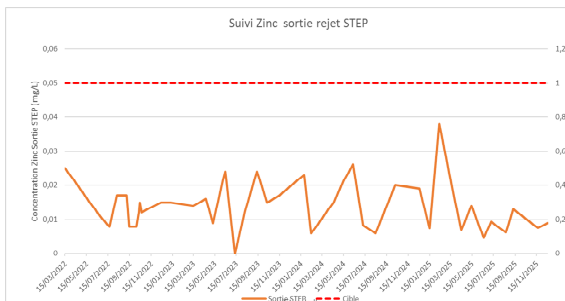


Figure 49 : Graphique d'évolution de la teneur en zinc au rejet entre mars 2022 et décembre 2025

### 3.4.3 Pollution de l'air

Le site d'Isigny-sur-Mer représente la majorité des émissions dans l'air.

Les deux principales sources sont les chaudières de production de vapeur et les tours de séchage. Ces unités sont conçues sur la base des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) issues de la transposition en droit français de la Directive sur les Emissions Industrielles (IED).

Nous nous étions engagés à arrêter la Tour 5 d'ici 2030, l'arrêt est effectif depuis septembre 2025.

## Engagement

En 2030, réduire la quantité de polluants rejetés dans l'air par la mise en service de l'Unité 3 et de l'Unité 4.

Indicateur chaudière en kg/année	2023	2024	2025
Nox	10 587	9 801	14 032
SOx	110	37	16
Polluants organiques persistants (POP)	0.51	0.41	0.54
Composés organiques volatils (COV)	0	0	0
Polluants atmosphériques dangereux (PAD)	17	14	24
Particules en suspension (PS)	3 584	2 965	3 039

Figure 50 : Répartition des polluants produits par les chaudières du site d'Isigny-sur-Mer

Les indicateurs sur les chaudières sont réalisés par deux méthodologies combinées pour évaluer les pollutions jusqu'à aujourd'hui :

- Basées sur les analyses continues réalisées dans nos fumées de chaufferies par des baies d'analyses qualifiées à cet effet (conformité ICPE 3110)
- Pour les données non disponibles en continu, les analyses réglementaires des combustions estimées sur l'année (avec le temps de fonctionnement des chaufferies)

En 2025, la chaudière biomasse a subi moins d'arrêt technique ce qui a permis d'optimiser son utilisation. La chaudière biomasse représente 70% des Nox.

Côté chaufferies Gaz, le fonctionnement est satisfaisant et suivi ; des technologies de brûleurs modulants performants – améliorant la combustion et limitant les pollutions, malgré une production plus importante de vapeur.

Côté chaufferie Biomasse, le fonctionnement est satisfaisant et suivi, l'amélioration du rendement de combustion participant aux diminutions de polluants ; les mesures de poussières suite à la réalisation en 2025 d'un plan d'actions de remplacements de manchettes sur le système de filtration des fumées ont permis de revenir dans la norme de rejets. Malgré une forte augmentation de production de vapeur, les rejets restent à des niveaux contenus et maîtrisés via le fonctionnement et les actions sur la chaufferie.

Indicateur tour de séchage en t/an	2023	2024	2025
Particules en suspension (PS) en tonnes	73,3	56,9	31,5

Figure 51 : Répartition des polluants produits par les tours de séchage

En deux ans, la coopérative a réduit de 57 % les quantités de poudre de lait rejetées par nos tours de séchage en optimisant nos process. Nos résultats vont continuer à s'améliorer significativement avec la mise en service des Unités 3 et 4 et l'arrêt de la Tour 5 effectif depuis septembre 2025.

### 3.4.4 Autres nuisances

#### Nuisances Sonores

Les nuisances sonores sont surveillées et mesurées conformément à l'arrêté préfectoral concernant la Coopérative. La localisation des installations d'Isigny-sur-Mer en milieu semi-urbain de communes rurales

ne suscite pas de problématiques significatives pour l'entreprise. En effet, la circulation des poids lourds évite le centre-ville grâce à une bretelle d'accès directe sur la route nationale 13.

Enfin, plusieurs mesures préventives ont été prises sur l'Unité 3, basées sur les Meilleures Technologies disponibles (MTD) :

- L'orientation des cheminées des tours de séchage dans le sens des vents dominants,
- L'achat de technologie silencieuse sur nos tours aéroréfrigérantes,
- La mise en place de silencieux sur les puits sonores émergents,
- La plantation d'arbres pour amortir les nuisances sur la limite Ouest du site.

### Nuisances olfactives

Nos activités ne génèrent pas de nuisance olfactive spécifique. Seules nos deux stations d'épuration (STEP) sont susceptibles d'émettre les nuisances caractéristiques de ce type d'installations, mais elles sont suffisamment éloignées des centres urbains. En 2025, nous n'avons pas eu de réclamations ou de plaintes sur le sujet des nuisances olfactives.

En 2025, la coopérative a réalisé un diagnostic des émissions odorantes afin de caractériser son impact environnemental sur ce sujet. Les résultats de cette étude montrent que :

- Les débits d'odeur des rejets canalisés des tours de séchage sont inférieurs aux valeurs limites définies en fonction de la hauteur d'émission par la circulaire d'application de l'arrêté du 02 février 1998.
- Les concentrations d'odeur mesurées à la surface des ouvrages de la filière de traitement des eaux résiduaires sont nettement inférieures à la valeur cible de 1 000 uo/m<sup>3</sup> fixée par l'arrêté préfectoral d'autorisation du 02 mars 2025. L'étude de l'impact olfactif de ces ouvrages par modélisation de la dispersion atmosphérique n'est donc pas nécessaire.

## 3.5 Responsabiliser notre chaîne de valeur

### POLITIQUE

Depuis 2022, la coopérative dispose d'une Politique Achats qui définit les principes fondamentaux cadrant les relations commerciales avec ses fournisseurs de biens et services, et ses sous-traitants, dans le respect des exigences qualité, des lois et des réglementations applicables en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), tout en tenant compte des dimensions éthiques et durables. Cette charte est utilisée pour les fournisseurs qui n'ont pas déjà un référentiel RSE.

Indicateurs sur les Achats Responsables	2023	2024	2025
% de fournisseurs emballages/ingrédients ayant un référentiel RSE ou signé la charte fournisseur	78,6	85,4	83
Nombre d'audits fournisseurs emballages/ingrédients réalisés	42	45	114

Figure 52 : Tableau sur l'engagement RSE des fournisseurs (périmètre ingrédients et emballages)

Ces travaux ont contribué à renforcer nos procédures de qualification de nouveaux fournisseurs pour y intégrer notamment les aspects relatifs à la RSE et l'anti-corruption. Le critère RSE lors de l'analyse de la criticité des fournisseurs est d'instaurer des plans de progrès pour les partenaires les plus à risques.

## Favoriser les achats de proximité

La Coopérative privilégie les achats de proximité. Elle contribue ainsi à dynamiser l'économie régionale car son premier pôle de dépenses concerne l'achat de la matière laitière. Cette matière est collectée dans un rayon de 50km de l'entreprise. L'entreprise pratique aussi l'achat de lait de source extérieure mais il ne représente que 10 % environ du volume total et sont comptabilisés comme étant situés à plus de 50km de l'usine.

Indicateurs sur les achats de proximité	2023	2024	2025
% des achats ingrédients et matières réalisés à moins de 50km	31 %	37 %	33%

Figure 53 : Tableau sur les achats de proximité

## Lutter contre la déforestation

En liaison avec la réglementation européenne EUDR pour lutter contre la déforestation, l'entreprise a identifié trois familles de produits de base au sein de la liste de l'EUDR. Le processus de diligence raisonnée est en cours et n'a pas identifié de risques majeurs sur notre chaîne de valeur à ce jour. En 2025, nous avons élaboré une politique zéro déforestation qui recense nos principales actions et engagements.

Compte tenu du report d'un an des échéances relatives à la diligence raisonnée exigée par le Règlement européen sur la déforestation (EUDR), nous avons décidé de bénéficier de ce report à fin 2026 pour finaliser le processus de mise en conformité.

### Engagement

Terminer le processus de diligence raisonnée EUDR de nos fournisseurs pour le bois, le soja et les palmiers à huile pour fin 2026.

### Bois

Nous n'importons pas directement de bois, mais sommes utilisateurs de palettes (code douanier 4415) que nous approvisionnons auprès de fournisseurs européens. Nous utilisons également du papier et du carton pour nos opérations mais ces produits ne sont pas concernés par cette réglementation.

### Soja

Nous n'importons pas directement de soja, mais cet aliment sous forme de tourteau de soja (code douanier 2304) peut rentrer dans de faibles proportions dans l'alimentation animale des producteurs de la coopérative.

Cependant dans le cadre de notre Charte Agriconfiance®, tous nos producteurs utilisent un aliment garanti sans OGM (<0.9 %). Cet aliment est reconnu par l'observatoire DURALIM comme non déforestant. Dans les faits, nos producteurs utilisent principalement des sources locales d'alimentation animale en réintégrant des tourteaux de colza dans les rations. Les producteurs sont soutenus dans leur démarche via une prime additionnelle « NON OGM ».

La graine de soja est également la base d'un additif : la lécithine de soja E322 couramment utilisée dans les formules de lait infantile. Il s'agit d'une molécule extraite de l'huile des graines de soja mais le code douanier de cet ingrédient n'est pas listé dans la réglementation EUDR.

### Palmier à Huile

Nous n'importons pas directement d'huile de palme (code douanier 1511) depuis l'Asie, mais nous en achetons en Europe à des importateurs dans le cadre de nos activités de poudres infantiles.

## Engagement

100 % de nos achats directs d'huile de palme sont certifiés RSPO, le suivi et la traçabilité des lots sont assurés par notre service Assurance Qualité Fournisseur.

De plus, certains de nos clients exigent des « blends » d'huiles végétales dont ils maîtrisent les concentrations et les certifications, le plus souvent à des fins de confidentialité des recettes. Ces blends sont des mélanges de plusieurs huiles végétales et additifs. Ils contiennent de l'acide palmitique (code douanier 2915 70), des acides oléiques (code douanier 3823 12) et de la tripalmitine dont les concentrations varient en fonction des formules et du cahier des charges. Pour ces blends nous avons prévu de mener un processus de diligence raisonnée sur les fournisseurs.

Enfin l'huile de palme est également liée à la fabrication d'un additif : Le palmitate d'ascorbyle (E304) qui est dérivé de la fermentation du dextrose de maïs et de l'huile de palme. Le code douanier de cet ingrédient n'est pas listé dans la réglementation EUDR.

### Zoom sur la teneur en huile de palme et dérivés palmitiques dans nos produits

Nos produits frais et le lait en poudre écrémé ne contiennent pas d'huile de palme.

Certains de nos laits infantiles contiennent des huiles de palme et des dérivés selon le cahier des charges de nos clients. Chaque lait étant unique, nous préférons communiquer ci-dessous le ratio moyen basé sur nos achats d'huiles, de blends et de notre tonnage de poudre fabriquée.

	2023	2024	2025
Ratio moyen d'huile de palme dans la poudre infantile	15,6 %	17,3 %	11,4%

Figure 54 : Tableau sur le ratio moyen d'huiles de palme dans les poudres infantiles



#### 4. AMBITION #4 : BIEN VIVRE ENSEMBLE

Notre coopérative s'attache au respect des droits humains dans toutes ses activités et opérations. Elle respecte les principes fondamentaux des droits de l'homme et les principales conventions internationales, à savoir le Pacte mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations unies et de l'OCDE, ainsi que les conventions internationales de l'OIT.

##### 4.1 La Santé et la Sécurité au travail

La Coopérative place la Sécurité et la Santé de son personnel au plus haut niveau de priorité.

#### POLITIQUE

##### SANTÉ / SECURITE DES COLLABORATEURS

- Prévenir les risques d'accidents IHP (Incident à Haut Potentiel)
- Mettre en place des moyens de prévention contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Promouvoir et renforcer la culture Sécurité de l'entreprise par le biais de visites comportementales de sécurité et de causeries



Figure 55 : Extrait politique QHSEE 2026

L'entreprise dispose d'un Système de Management de la Sécurité et de la Santé au Travail (SM-SST) interne qui assure la conformité de l'entreprise à ses obligations réglementaires vis-à-vis de 100 % des travailleurs salariés, intérimaires et sous-traitants de la coopérative. Les seules exceptions sont : les filiales des Caramels d'Isigny et de La Maison du Biscuit qui disposent d'un SM-SST indépendant et ne sont pas couvertes par le présent rapport, ainsi que les travailleurs dont l'entreprise n'assure pas le contrôle du travail, ni du lieu de travail.

### Identification des risques

La coopérative identifie les dangers liés au travail et évalue les risques afin d'appliquer une hiérarchie de contrôle, soit de manière ponctuelle (après un incident ou à l'occasion d'un projet travaux neufs), soit de manière périodique à travers des "Commission des risques" avec à minima un représentant des travailleurs de la zone, un membre du service 3SE et un représentant de la CSSCT. Cette évaluation couvre 100 % des postes de la coopérative (hors Caramels et Maison du Biscuit).

En cas de danger grave et imminent pour sa santé et sa sécurité, un travailleur est autorisé à se retirer immédiatement de la situation dangereuse, à condition de ne pas mettre en danger les autres travailleurs. Cet évènement est ensuite documenté et fait l'objet d'une analyse immédiate selon la procédure en vigueur dans l'entreprise.

Indicateurs sur les risques Santé Sécurité	2023	2024	2025
Nombre de "commissions des risques" réalisés	4	2	4
Nombre de Situations dangereuses et de presqu'accident remontés par les travailleurs	283	311	291

Figure S6 : Tableau sur les indicateurs sécurité

### Service de santé au travail

L'entreprise travaille en liaison avec le Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST) de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) Côtes Normandes pour assurer le suivi médical des salariés. Nous disposons d'un local dédié aux visites, de deux infirmières de Santé au Travail (IDE-ST) salariées basées à l'infirmerie du site d'Isigny-sur-Mer, ainsi que de quatre salles de soins réparties sur les différents ateliers pour accueillir les blessés en attendant les secours.

### PLAN D'ACTION

#### Promotion de la santé des travailleurs

L'entreprise communique également de manière volontaire sur les risques santé extra-professionnels. Principalement sur le risque de cancer et l'hygiène de vie (sommeil / alimentation). En 2025, une participation à la course & marche féminine de *la Rochambelle* à Caen (14) au profit de la recherche contre le cancer du sein a réuni 39 collaboratrices.



Figure 57 : Photographie de la sensibilisation octobre rose sur les risques de cancer du sein

#### **Prévention et réduction des risques professionnels liés à la chaîne de valeur**

Concernant notre chaîne de valeur, nous agissons proactivement sur la Santé-Sécurité de 100 % de nos agriculteurs-coopérateurs à travers les audits Agriconfiance® et par la réalisation systématique d'un protocole de collecte pour chaque ferme afin d'identifier les risques sécurité.

Concernant les travailleurs de la chaîne de valeur aval, ce sont essentiellement des activités de transport et de distribution, nous n'avons pas identifié de risques significatifs parmi nos principaux clients ou nos partenaires logistiques.

#### **Travailleurs intérimaires**

100 % des travailleurs intérimaires de l'entreprise sont couverts par notre SM-SST. Ils bénéficient de la même formation d'accueil et du même niveau de formation Santé-Sécurité qu'en interne.

Indicateurs Sécurité Intérimaires	2023	2024	2025
Effectif moyen d'intérimaires	198	187	243
Nombre d'audit Sécurité (Observation en Milieu de Travail) réalisés	114	84	75
Ratio (%)	56	45	30,86

Figure 58 : Tableau des indicateurs sécurité intérimaire

## RESULTATS

### Accidents du travail

L'entreprise utilise la définition nationale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour le calcul des Taux de Fréquence et Taux de Gravité. Les accidents reportés ci-dessous sont les accidents du travail déclarés par l'entreprise pour lequel la MSA a reconnu la prise en charge des accidents ou ne s'est pas encore prononcée à la date du 01/02/2026. Note : Cela signifie que d'une année à l'autre, les taux de fréquence ou taux de gravité sont susceptibles d'être modifiés si des prises en charge sont refusées ou si les salariés font une rechute d'accident sur une autre année.

Travailleurs salariés de la coopérative			
	2023	2024	2025
Nb de décès	0	0	0
Nb d'accident avec arrêt (ATAA)	55	52	33
TF1	34,2	31,8	20,1
TG	1,65	2,87	0,44

Figure 59 : Tableau de l'accidentologie salariée de la coopérative

### Travailleurs intérimaires

Travailleurs intérimaires			
	2023	2024	2025
Nb de décès	0	0	0
Nb d'accident avec arrêt (ATAA)	19	24	16
TF1	54,5	69	35
TG	3,11	1,49	0,82

Figure 60 : Tableau de l'accidentologie intérimaire de la coopérative

L'année 2025 s'est achevée avec un résultat Sécurité en nette amélioration sur l'ensemble des indicateurs d'accidentologie titulaires et intérimaires. Ces chiffres satisfaisants sont le fruit d'une politique volontariste mettant en place :

- L'analyse systématique des accidents de travail,
- l'identification préalable des risques,
- la responsabilisation des équipes et du management,
- l'affectation de budget d'investissement sécurité dédié,
- la progression de la culture Sécurité d'entreprise à travers de outils spécifiques.

Entre 2020 et 2025, l'entreprise est parvenue à diviser son taux de fréquence par deux.

## 4.2 Nos salariés

Les Hommes et les Femmes qui travaillent pour la coopérative sont le maillon essentiel qui fait fonctionner l'entreprise.



Figure 61 : Valeurs de la coopérative Isigny Sainte-Mère

### GOUVERNANCE

La Direction des Ressources Humaines est rattachée à la Direction Générale et participe au Comité de Direction de l'entreprise. Ses missions comprennent la paie, la gestion des embauches, le développement des compétences et le dialogue social.

#### 4.2.1 Effectif des travailleurs

L'effectif total des salariés de la Coopérative au 31 décembre 2025 est de **1 164** personnes (contre 1 104 personnes fin 2024), soit une augmentation de 60 personnes sur l'année 2025.

**Pérennité des emplois** : 96,3 % de nos salariés sont en CDI

#### Répartition des effectifs CSP et genre

La répartition par genre reste stable par rapport à l'année précédente (34,83 % de femmes contre 34,5 % en 2024) du fait de la nature industrielle de l'activité de la Coopérative et des conditions de travail (manutention physique, température, bruit, ...).

Effectifs 2025		
Effectif total (présent au 31-12)	1164	
	Homme	Femme
<b>Total</b>	749	415
Agent de maîtrise	94	87
Assimilé Cadre	10	7
Cadre	70	28
Employé	9	57
Ouvrier	566	236

Figure 62 : Répartition des effectifs par Catégories SocioProfessionnelles (CSP)

L'entreprise dispose d'un fort taux d'encadrement (cadre, assimilé cadre) : 9,8 %, soit 1 cadre pour 10 employés et agents de maîtrise.

Tranche d'âge	2023	2024	2025
Moins de 20 ans	15	22	18
20-24 ans	83	80	75
25-29 ans	145	135	151
30-34 ans	167	158	171
35-39 ans	155	157	161
40-44 ans	145	142	152
45-49 ans	126	138	156
50-54 ans	127	127	129
55-59 ans	110	120	118
60 ans et plus	22	25	33
<b>Effectif total</b>	<b>1095</b>	<b>1104</b>	<b>1164</b>

Figure 63 : Répartition des effectifs par tranche d'âge

#### **4.2.2 Actions en faveur du recrutement**

##### **Politique de recrutement**

La coopérative accorde une importance particulière au recrutement des travailleurs : notre processus interne garantit un recrutement éthique, ouvert à toutes et à tous, sans discrimination et gratuit.

Notre processus interdit la rétention de documents d'identité ou les passeports. Les travailleurs reçoivent des contrats écrits rédigés dans une langue qu'ils comprennent.

Nos engagements s'appliquent aussi à notre partenaire CRIT Intérim, chargé du recrutement des intérimaires. En cas d'écart suspecté à la présente politique, les réclamations sont traitées via notre ligne éthique.

L'année 2025 a été l'occasion de renouveler les partenariats avec les partenaires locaux de l'emploi et de la formation.

- Participation en augmentation à des salons de recrutement
- Investissement dans les solutions dématérialisées de recrutement sans CV via les réseaux sociaux (Facebook ; Instagram),

Afin de dynamiser et favoriser la mobilité interne, un "Comité de Mobilité" a été mis en place et se tient tous les mercredis entre les chefs de services, notre prestataire de travail temporaire et les équipes RH de la coopérative.

### Embauches

Les activités de recrutement ont fortement augmenté en fin 2025 du fait du lancement de l'unité 3, ce qui a permis d'embaucher 127 embauches de personnes en CDI en 2025.

2025						
Contrat	CDI			CDD		
Statut	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Agent de maîtrise	3	6	9	1	1	2
Cadre	8	3	11	0	0	0
Employé	0	5	5	3	4	7
Ouvrier	61	41	102	7	6	13
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>55</b>	<b>127</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>22</b>

Figure 64 : Tableau des embauches 2025

### Départs

2025		
Statut	Total des départs par statut	Nombre de démissions par statut
Agent de maîtrise	11	3
Assimilé Cadre	2	0
Cadre	10	5
Employé	12	1
Ouvrier	56	14
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>23</b>

Figure 65 : Tableau des départs 2025

Indicateurs sur le turnover annuel (par type)	2023	2024	2025
Turnover Annuel	12,65 %	9,54 %	10,80 %
Taux de départ Annuel	8,86 %	9,22 %	8,21 %
Taux de départ volontaire A	3,96 %	3,38 %	2,23 %

Figure 66 : Tableau du turn-over

### 4.2.3 Égalité de traitement

Le principe du respect d'autrui appelle la réciprocité, chacun de nous ayant des droits à faire valoir et des devoirs à remplir. C'est pourquoi Isigny Sainte-Mère attache autant d'importance aux uns qu'aux autres, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales. Ce principe recouvre notamment le respect des droits des personnes, de leur dignité en toutes circonstances et de leurs singularités, ainsi que le respect des cultures

## Diversité au sein des organes de gouvernance

En 2025, la part des femmes au sein de nos instances dirigeantes (Conseil d'administration et Comité de Direction) s'établit à 23 %, en retrait par rapport aux 26 % de l'année précédente dû au départ de notre directrice juridique. L'axe de progrès restera le taux de féminisation des cadres dirigeants membres du CODIR.

Indicateurs des instances dirigeantes	Femmes	Hommes
Membres du Conseil d'Administration	6 (35 %)	11 (65 %)
Membres du CODIR	0 (0 %)	9 (100 %)
Total des membres	6 (23 %)	20 (77 %)

Figure 67 : Tableau de répartition hommes / femmes sur les instances dirigeantes 2024

## Index égalité H/F

En ce qui concerne l'égalité Hommes / Femmes, l'entreprise est couverte par un nouvel accord sur l'égalité des hommes et des femmes qui couvre la période 2024-2026.

L'Index, sur 100 points, est composé de 5 indicateurs :

L'écart de rémunération femmes-hommes,

L'écart de répartition des augmentations individuelles,

L'écart de répartition des promotions,

Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,

La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations. La plupart des données à prendre en compte figurent dans la base de données économiques et sociales des entreprises (BDES).

Indicateurs Egalité Hommes-Femmes	2023	2024	2025
Index Egalité Hommes-Femmes « Coopérative »	88	88	88
Index Egalité Hommes-Femmes « France »	86	88	88,5

Figure 68 : Tableau de comparaison sur les index égalité hommes-femmes

Pour 2025 nos notations sont les suivantes :

Indicateur écart de rémunération : 38 / 40

Indicateur écart de taux d'augmentation : 20 / 20

Indicateur écart de taux de promotion : 15 / 15

Indicateur retour de congés maternité : 15 / 15

Indicateur hautes rémunérations : 0 / 10

## Équité Salarié

Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes pour chaque catégorie professionnelle est présenté ci-dessous. Des écarts subsistent, mais il est à noter que chaque population intègre des personnes de coefficients/échelons différents et des temps de travail différents.

Rémunération moyenne du mois de décembre (de l'effectif permanent)						
Année	2023		2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Statut						
Agent de maîtrise	3 088,58	2 889,72	3 248,44	2 954,53	3 277,91	3 049,03
Assimilé cadre	3 885,8	3 561,62	4 177,62	3 544,88	4 197,27	3 735,31
Cadre	6 323,64	4 750,31	6 287,67	4 966,85	6 371,69	4 798,7

Employé	2 459,89	2 337,46	2 485,86	2 417,57	2 524,95	2 485,4
Ouvrier	2 337,02	2 221,38	2 420,87	2 307,18	2 479,66	2 360,51
<b>Total</b>	<b>2 828,24</b>	<b>2 603,9</b>	<b>2 929,95</b>	<b>2 680,86</b>	<b>2 991,84</b>	<b>2 745,71</b>

Figure 69 : Rémunération moyenne du mois de décembre (de l'effectif permanent)

### Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs handicapés (RQTH)

La coopérative déploie beaucoup d'énergie à maintenir dans l'emploi des travailleurs ayant la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH). Ce processus peut se heurter à des postes de travail parfois incompatibles sur le plan physique. Cela nécessite donc la coordination des services RH, Santé au Travail ainsi que l'aide du service de prévention de la MSA et de son médecin du travail.

Malgré la hausse importante de l'effectif ces dernières années, la taxe versée annuellement à l'AGEFIPH est en baisse.

### Engagement

L'entreprise ambitionne de continuer ses efforts dans ce domaine et d'améliorer le % de salariés ayant une RQTH.

Indicateurs sur les Travailleurs Handicapés	2023	2024	2025
Taux d'emploi des personnes ayant une reconnaissance « Handicap » (en %)	5,91	5,70	6,0
Montant de la taxe (en €)	0	0	0

Figure 70 : Tableau sur l'évolution du taux d'emploi des travailleurs avec une RQTH

## 4.2.4 Politique Salariale et salaire décent

### POLITIQUE

La rémunération des travailleurs est conforme au droit français et aux droits des pays où sont installés nos travailleurs expatriés du service commercial. Elle est payée à l'heure ou au forfait jour selon les types de contrats de travail. Les éléments de rémunération variables sont basés sur la réglementation française, ainsi que les conditions de travail et la performance.

Notre objectif est de maximiser les salaires des salariés tout en veillant à la compétitivité de l'entreprise et à une répartition aussi équitable que possible.

### RESULTATS

L'épargne salariale au sein de la Coopérative est un élément majeur de la rémunération globale des salariés. C'est un point d'attractivité qu'il faut relever et la direction de l'entreprise a pris la décision de renégocier un avenant à l'accord d'intéressement 2025-2027 afin de garder cet outil comme un outil de performance collective.

### Définition du salaire minimum vital

Aucune étude n'a été réalisée en 2025 sur ce sujet car nous nous basons sur les données du site WageIndicator.org qui est l'une des deux références reconnues par le label B CORPORATION. Ces données confirment que pour 2025, le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) en France est supérieur ou égal au Salaire Minimum Vital.

Aujourd'hui, tous nos salariés à l'exception des alternants et apprentis ont un salaire « hors prime » supérieur au SMIC, soit 97 % de l'effectif en 2025. Concernant les alternants et apprentis, ils font l'objet d'une grille spécifique plus favorable que le légal, sachant qu'ils sont quasiment exonérés de charges et, par conséquent, leur salaire brut est proche du salaire net.

En 2025, la grille salariale de l'entreprise fixe le niveau minimal de rémunération à : 1 975.34 € brut pour 151,67 heures travaillées au Niveau 2 Echelon 1. Cela représente 13,024 €/heure (contre 11,88 €/h depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour le SMIC français) ; soit 9,6 % de majoration sachant que ce niveau est peu utilisé dans l'entreprise.

De plus, tous les salariés, y compris les alternants et apprentis, perçoivent une prime de 13<sup>ème</sup> mois qui augmente significativement leur salaire, ainsi que des primes d'intéressement.

#### **4.2.5 Avantages sociaux**

Les salariés de l'entreprise disposent de nombreux avantages sociaux dont l'accès obligatoire à une mutuelle d'entreprise, une retraite supplémentaire et un contrat de prévoyance. Tous ces dispositifs sont en partie financés par l'entreprise.

#### **Zoom sur les congés**

Le nombre moyen de congés payés est de 25 jours ouvrés pour une année de présence. Les heures de nuit sont les heures travaillées entre 21h et 6h, elles sont majorées à 40 %.

Les employés et ouvriers bénéficient de jours supplémentaires :

- + 2 jours ouvrés après 15 ans d'ancienneté
- + 3 jours après 20 ans d'ancienneté
- + 4 jours après 25 ans d'ancienneté.

Selon leur statut, les salariés ont le droit à des RTT, par exemple : ceux dont le contrat de travail est de 39h hebdomadaire auront le droit à 23 RTT par année civile.

La coopérative a un accord plus favorable sur les congés de fractionnement.

#### **Congé parental**

La coopérative applique la réglementation française en matière de congé de naissance et d'accueil de l'enfant. Voici la répartition de ces journées de congés par catégories socio-professionnelles.

<b>Statut</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Agent de maîtrise	518	829	505
Assimilé Cadre	0	56	89
Cadre	347	0	25
Employé	498	205	430
Ouvrier	1 974	1 748	906
<b>Total</b>	<b>3 337</b>	<b>2 838</b>	<b>1 955</b>

Figure 71 : Indicateurs des jours d'absence pour maternité ou paternité

De plus, la convention collective de l'entreprise prévoit à son article 65 un congé pour les mères de famille : *Toute salariée bénéficie d'un jour de congé supplémentaire par enfant à charge de moins de quinze ans et vivant à son foyer.*

## Mutuelle

Tous les salariés de la Coopérative, sans distinction de position hiérarchique, de rémunération, disposent d'une mutuelle santé prise en charge à 75 % par l'employeur. Cependant, ils peuvent décider de la refuser s'ils peuvent prouver qu'ils sont déjà couverts par une mutuelle équivalente.

## Télétravail

La Coopérative offre la possibilité aux salariés d'effectuer du télétravail une journée par semaine si c'est compatible avec l'activité du service. A travers une charte et un avenant au contrat de travail que les salariés doivent signer. Le télétravail s'effectue sur la base du volontariat et de la compatibilité du poste.

## Cohésion d'équipe et Qualité au Travail

Depuis 2023, tous les managers disposent d'un budget « cohésion d'équipe » de 75€ par employé pour animer la vie de leur service et célébrer les succès.

### 4.2.6 Formation des salariés

#### Répartition des formations

Indicateurs Formation	2023	2024	2025
Cumul du nombre heures réalisées	17 950	14 730	13 623
Cumul du nombre stagiaires	3 544	2 460	2 214
Nombre d'heures moyen par salarié	16,70	13,38	11,70

Figure 72 : Tableau des indicateurs formations de 2023 à 2025

En 2025, le nombre d'heures de formation, comparativement à 2024, a diminué. Cela s'explique du fait d'un contexte marqué par une forte demande de production, sans que les services ne puissent libérer leurs collaborateurs. Nous avons donc été amenés à ajuster notre plan de formation en maintenant principalement les formations réglementaires et en limitant celles qui ne le sont pas. Cette année, 13 623 heures de formation ont été réalisées. Ainsi, un salarié a suivi en moyenne une journée et demie de formation en 2025.

Les formations sécurité et qualité restent primordiales pour maintenir un niveau élevé de sécurité des hommes et de sécurité sanitaire. Cela représente plus de 61 % du plan de formation en heures.

Les formations management représentent 10 %. Il s'agit de la poursuite des formations débutées en 2024 liées à notre démarche stratégique Cap 2030.

Les formations informatiques représentent plus de 930 heures cette année. Nous avons mis en place des ateliers bureautiques sur des thématiques précises.

En 2025, l'effort plan de développement des compétences représentait 1,66 % de la masse salariale brute (rémunérations soumises à cotisations) de la Coopérative et 2,72 % si l'on inclut la contribution obligatoire formation de 1 %.

Les répartitions des formations par sexe et par CSP sont disponibles ci-dessous :

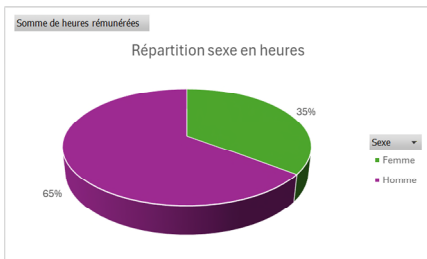


Figure 73 : Graphique Répartition des formations en heure par genre 2025

La distribution des formations pour les hommes et les femmes reflète la répartition homme/femme de l'entreprise.

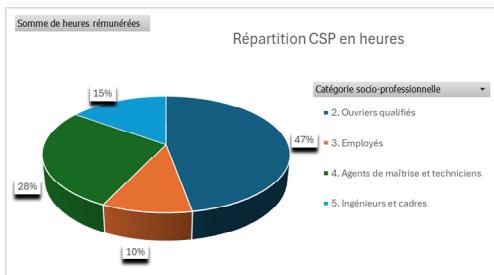
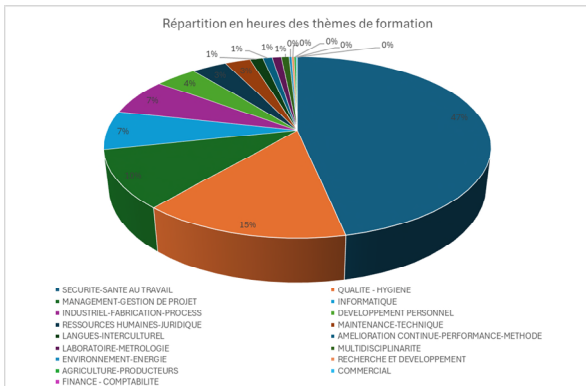


Figure 74 : Graphique de répartition des formations en heure par CSP en 2025

Le maintien de la compétence des salariés



*Figure 75 : Graphique de répartition des formations en heure 2025 par thématique*

Nous n'avons pas de programme d'aide à l'employabilité future car le bassin d'emploi est en tension du fait de la très forte densité d'entreprises agroalimentaires sur le territoire.

En 2025, nous avons lancé la fresque du climat. Cette formation, accessible à l'ensemble de nos employés, était proposée sur la base du volontariat et encadrée par nos animateurs environnement. Au total, 20 collaborateurs ont été sensibilisés aux enjeux du réchauffement climatique à travers cette initiative.

Notre engagement formations est principalement dû au déploiement d'une plateforme e-learning (LMS), un endroit d'apprentissage et pédagogique qui a pour objectif de diffuser du contenu en interne de l'entreprise. Cet investissement est un signe fort qui confirme l'engagement de l'entreprise à vouloir développer les compétences des collaborateurs à coût plus raisonnable.

La priorité pour cette première année grâce à ce LMS est d'apporter la connaissance d'un socle principal lié à la RSE : le droit à la déconnexion, le harcèlement moral, l'égalité homme/femme, sensibilisation au handicap, sensibilisation aux risques de fraude et de cybersécurité ou encore la sensibilisation aux risques de corruption.

L'objectif pour les prochaines années est de capitaliser sur des formations sur mesure.

## Entretien Individuel de Performance (EIP) et Entretien Professionnel

Le taux de réalisation atteint 97 % pour les encadrants (CSP cadre dirigeant, cadre, assimilé cadre et agent de maîtrise) et 58% pour la campagne non-encadrants (CSP ouvrier/employé). Les EIP sont effectués tous les deux ans, conformément aux recommandations de l'État.

Réalisation des EIP	2023	2024	2025
Taux de réalisation des EIP pour les non-encadrants	47 %	92 %	58 %
Taux de réalisation des EIP pour les encadrants	92 %	92 %	97 %

Figure 76 : Graphique sur le taux de réalisation des EIP

En 2025 :

**16** promotions dans une catégorie supérieure

### Formations des travailleurs

La formation et la sensibilisation des travailleurs aux risques professionnels est une des priorités de l'organisation.

- Tous les travailleurs salariés et intérimaires reçoivent un accueil au poste dématérialisé pour expliquer les règles QHSEE en vigueur dans l'entreprise. Cet accueil est suivi d'une formation renforcée au poste.
- Les travailleurs sous-traitants reçoivent une sensibilisation à travers un accueil dématérialisé ou directement via les plans de prévention.



Figure 77 : illustration de nos douze règles d'or de sécurité

### **Autres actions en faveur de la formation et des compétences :**

La Coopérative continue de s'associer à de nombreux établissements scolaires et d'enseignement supérieurs afin de mettre en valeur la Coopérative et de mener des actions de recrutement. Elle propose régulièrement des visites pour faire découvrir les métiers de la transformation laitière.

Concernant les formations longue durée : la situation au 31 décembre 2025 est la suivante :

- Nombre de salariés en CPF (Compte Personnel de Formation) de Transition Professionnelle : 17
- Nombre salariés pour un permis C et CE + Fimo : 1
- Nombre de salariés alternants : 34

La Coopérative continue à miser sur l'alternance pour capitaliser sur les métiers sensibles comme la maintenance et le process. En 2025, nous avons atteint un taux de 3% d'alternants.

### **Engagement**

Maintenir la barre des 3 % d'alternants (nb alternants moyen/effectif total moyen) au cours de l'année 2026

### **Journée Prévention**

La coopérative organise annuellement une journée destinée aux salariés des deux sites de production afin de les sensibiliser et de communiquer auprès de ses salariés

Une journée de prévention est organisée annuellement sur chacun des sites de la coopérative. L'objectif est de sensibiliser nos salariés à certains sujets tel que la culture qualité des aliments à travers des moments ludiques et conviviaux. Les sujets sont définis lors d'une réunion avec l'ensemble des services supports et changent d'une année sur l'autre.

En 2025, nous avons décidé de sensibiliser nos salariés sur :

- Le risque chimique,
- Le tri des déchets,
- La décarbonation,
- Les blessures aux mains,
- Les Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH)
- La gestion des nuisibles
- L'ergonomie

### **4.2.8 Actions en faveur du personnel / de l'inclusion du personnel**

#### **Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives**

La Coopérative Isigny Sainte-Mère est actrice à l'occasion de plusieurs évènements :

- Le 21 juin 2025 a eu lieu la journée sportive. Tous nos employés ainsi que pour la première fois nos coopérateurs étaient invités, cette journée est organisée annuellement afin de promouvoir le sport à travers des animations : tournoi de foot pour adultes et enfants, randonnée familiale à pied et à vélo, tournoi de pétanque, course à pied, jeux d'extérieurs.



Figure 78 : Photographie journée sportive 2025

- Comme en 2024, la coopérative a pris en charge de l'inscription des équipes de salariés qui ont participé à l'Urban Trail de Bayeux ainsi que la Marche de La Rochambelle.

#### **Actions visant à promouvoir le co-voiturage**

Depuis fin 2022, la Coopérative a souhaité promouvoir auprès de ses collaborateurs l'utilisation du covoiturage pour leurs trajets domicile-travail. Elle a donc conclu un contrat de partenariat avec BlaBlaCar Daily afin de bénéficier d'outils et de supports pour communiquer et promouvoir l'utilisation du covoiturage domicile-travail auprès des membres de son personnel.

#### **Actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves**

Les effectifs de la coopérative comptent quelques réservistes dont le détail est donné ci-dessous.

En parallèle, nous avons développé des partenariats très forts avec les Services de service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Manche et du Calvados. Ces conventions permettent aux salariés de la coopérative qui sont bénévolement engagés dans les sapeurs-pompiers volontaires de se former jusqu'à cinq jours par an (sur leur temps de travail) pour maintenir leurs compétences opérationnelles. Par ailleurs, les salariés qui travaillent en horaire de journée peuvent également réaliser jusqu'à douze départs par an sur leur temps de travail. Cette organisation permet d'assurer la garde et la disponibilité sur des véhicules de secours qui sortent plus rarement comme les véhicules lourds de lutte incendies et évite de solliciter les casernes voisines.

Cet engagement fort est régulièrement salué par les autorités locales et a permis de pérenniser et de renforcer les effectifs de la caserne d'Isigny-sur-Mer dont les effectifs étaient en baisse significative depuis plusieurs années.

Indicateurs sur l'engagement	2023	2024	2025
Nombre de salariés dans la réserve opérationnelle (R01)	3	2	3
Nombre de salariés dans la réserve opérationnelle de disponibilité (R02)	1	1	1
Nombre de salariés dans la réserve citoyenne de défense et sécurité (RCDS)	0	0	0
Nombre de salariés Sapeur-Pompiers Volontaires Conventionnés	11	12	13

Figure 79 : Tableau des indicateurs sur l'engagement citoyen au sein de la coopérative

### 4.3 Les relations sociales

#### POLITIQUE

100 % de nos salariés sont couverts par des conventions collectives et représentés par des représentants des employés officiellement élus. Les représentants syndicaux sont impliqués au plus haut niveau au sein du Conseil d'Administration qui se réunit mensuellement. Quatre représentants syndicaux sont invités à assister et à participer même s'ils ne disposent pas d'un droit de vote. Ils sont répartis de la manière suivante : 2 pour le 1<sup>er</sup> collège (ouvriers), 1 pour le 2<sup>ème</sup> collège (agents de maîtrise) et 1 pour le 3<sup>ème</sup> Collège (Cadres).

2025			
	1er collège	2ème collège	3ème collège
Elus CA	2	1	1
Elus CSE	8	2	1
Suppléants CSE	8	2	1
Effectifs titulaires	868	181	115

Figure 80 : Tableau présentant la répartition des élus en fonctions du collège

#### Représentation syndicale

Au terme des échanges engagés, les parties ont convenu, pour assurer un dialogue social efficace, d'avoir un nombre de membres réduit à 10 sièges.

Au niveau opérationnel, le dialogue social est organisé avec dix réunions ordinaires du Comité Social Economique par an ainsi que plusieurs commissions :

- Une commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) (six membres),
- Une Commission Formation et Egalité professionnelle (quatre membres),
- Une commission Sociale en charge du suivi pour la mutuelle, la prévoyance et l'aide au logement. (Quatre membres),
- Une commission de proximité (huit membres) qui se réunit 6 fois par an.

Les commissions sont composées de membres titulaires ou suppléants du CSE, dont au moins un membre titulaire.

Qui	Participe aux réunions ordinaires du CSE	Participe ponctuellement aux réunions ordinaires du CSE	Commentaires
L'employeur ou son représentant	X		Peut se faire assister par 3 collaborateurs
Elus titulaires	X		
Elus suppléants		X	- Réunions ordinaires si la réunion du CSE est précédée d'une réunion des représentants de proximité - Ponctuellement, pour suppléer l'absence d'un titulaire
Représentants syndicaux	X		
Invités extérieurs à l'entreprise		X	Mention sur l'ordre du jour
Médecin du travail Inspecteur du travail Technicien prévention CARSAT	X		Réunions ordinaires portant en tout ou partie sur les thématiques de santé, sécurité et conditions de travail

Figure 81 : Tableau de synthèse des participants aux réunions du comité social et économique

### Référent Harcèlement

Le personnel de l'entreprise est tenu de respecter les dispositions des articles du Code du travail relatifs au harcèlement moral, notamment les articles L.1152-1 à 5 du Code du travail.

Le Comité Social et Economique de l'entreprise a également désigné parmi ses membres deux référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes : une femme et un homme.

### Les accords d'entreprises

Les salariés de l'entreprise sont libres d'adhérer au syndicat de leur choix. Ils élisent des représentants tous les quatre ans avec qui nous organisons le dialogue social. En 2025, à la suite de négociation paritaire 5 accords collectifs ont été signés concernant 100 % de nos employés.

Indicateurs dialogue social	2023	2024	2025
Nombre d'accords collectifs signés	7	8	5

Figure 82 : Tableau sur le nombre d'accords collectifs signés

### **4.3.1 Evaluation de la Culture d'entreprise**

La coopérative a réalisé une enquête Great Place to Work auprès de ses collaborateurs afin d'évaluer leur perception de l'entreprise et la qualité de vie au travail. Cette enquête est destinée à tous les salariés qui y répondent de manière anonyme. Elle repose sur un questionnaire construit autour de cinq dimensions :

- La crédibilité
- Le respect
- L'équité
- La fierté
- La convivialité

L'enquête a été lancée mi-octobre 2025, 496 salariés ont répondu soit 46 % de notre effectif. Le taux moyen de bonne réponse de la Coopérative est de 59 % avec une perception globale des collaborateurs positive à 64 %. Chaque service est chargé de mettre en place un plan d'action et de s'assurer de son suivi pour améliorer ses résultats.

### **4.4 Code Ethique et Conduite des affaires**

Dans les relations qu'elle entretient avec ses salariés et avec les tiers, la Coopérative Isigny Sainte-Mère entend toujours agir avec rigueur et transparence, dans le respect des conventions internationales, et des lois et règlements nationaux, en prenant en compte les contextes culturels locaux. Un Code Ethique et de Conduite des Affaires a été rédigé et est consultable sur le site internet [www.isigny-ste-mere.com](http://www.isigny-ste-mere.com), dans la rubrique mentions légales, « Code éthique des Affaires ».

Ce Code Ethique a été mis à jour en septembre 2022 pour donner suite à la création de l'adresse email et à la mise à jour de la procédure d'alerte conformément à l'article L.1321-2 du Code du travail.

#### **Voici les principes fondamentaux de notre code éthique**

- Des Hommes et Femmes d'Isigny Sainte-Mère, adhérents-coopérateurs et salariés, qui constituent l'identité vivante de la coopérative. Ils sont au centre de la vie de l'entreprise, de son développement et de sa pérennité.
- De la Tradition : Profondément enracinée dans son terroir normand au savoir-faire laitier mondialement reconnu, Isigny Sainte-Mère témoigne d'un environnement et d'une tradition unique, qu'elle entend préserver.
- De la Qualité : Isigny Sainte-Mère veut que ses produits soient reconnus par ses clients et ses consommateurs pour leur qualité. La Qualité et la proximité avec le client sont l'objectif principal de la coopérative. La pérennité de l'entreprise est garantie par la satisfaction des clients.
- De l'Engagement : Les hommes et femmes d'Isigny Sainte-Mère, éleveurs laitiers et salariés, font tous les jours preuve d'un fort engagement. Ils ont des actions concrètes et efficaces dans l'activité et la vie de l'entreprise.
- De l'Ouverture : L'ouverture au monde et aux innovations fait partie de l'identité d'Isigny Sainte-Mère. La diversité des contacts et l'intérêt pour les autres permettent de faire naître des opportunités et de construire l'avenir. Ces valeurs constituent le socle de l'identité de la coopérative, mais il est aussi nécessaire de préciser la façon dont la coopérative veut conduire son activité :
  - dans la légalité et la loyauté
  - afin de préserver et développer la coopérative dans la durée
  - tout en traitant les hommes et les femmes avec respect.

#### **4.4.1 Une conduite des affaires dans la légalité et la loyauté :**

##### **GOUVERNANCE**

L'entreprise a nommé un référent éthique directement rattaché à la Direction Générale.

##### **POLITIQUE**

L'entreprise vise la conformité avec la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dites SAPIN 2) et la Loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte. Une cartographie des risques et un plan d'actions sont en place depuis 2021 et sont mis à jour chaque année.

##### **Engagement**

Former 100 % de l'encadrement aux risques de corruption, de fraudes et de pratiques anti-concurrentielles pour 2030

##### **RESULTATS**

Isigny Sainte-Mère a mis en place un certain nombre d'outils de détection et de prévention des faits de corruption ou de trafic d'influence, à savoir notamment :

- l'adoption d'un code de bonne conduite faisant l'objet d'un régime disciplinaire,
- la mise en place d'une formation aux salariés susceptibles d'être exposé en 2023,
- la mise en place d'un dispositif d'alerte comprenant la création d'une adresse courriel destinée à recevoir les alertes légales et éthiques, la mise en place d'un référent chargé de répertorier et traiter les signalements.

Les formations réalisées sur le risque Corruption et la loi SAPIN II ont concerné les salariés les plus exposés. L'entreprise prévoit de reprendre les formations / sensibilisation sur ce thème en 2026.

<b>Indicateur sur la formation à la corruption</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Nombre de cadres et assimilés cadres formés	25	0	0

Figure 83 : Tableau sur les indicateurs de formation contre la corruption

En début d'année 2024, un questionnaire a été envoyé aux salariés les plus exposés afin de mesurer leur connaissance en matière de lutte contre la corruption à la suite de la formation effectuée en 2023.

Une note de rappel a été communiquée à l'ensemble du personnel afin de communiquer à nouveau sur le mécanisme de protection de lanceur d'alerte mis en place au sein de l'entreprise, et une procédure complète va être communiquée en 2025.

<b>Indicateur sur la corruption</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Nombre de cas avérés de corruption	0	0	0

Figure 84 : Tableau sur les indicateurs de lutte contre la corruption

##### **Comportement anticoncurrentiel**

Le code Ethique et de Conduite des affaires de la coopérative interdit tout accord formel ou non ayant pour but d'empêcher, d'entraver ou de fausser la concurrence sur un marché.

Depuis sa création, la coopérative n'a jamais fait l'objet d'une condamnation concernant les comportements anti-concurrentiels. Cependant, depuis novembre 2022, d'autres laiteries françaises font l'objet d'une

enquête de la part de l'autorité de la concurrence ; elles sont suspectées d'avoir mis en œuvre des pratiques anticoncurrentielles dans la collecte du lait de vache.

La coopérative n'a pas fait partie des entreprises visitées mais cette pratique concerne l'ensemble de la filière interprofessionnelle du lait. Elle consiste à optimiser la tournée de collecte afin de réduire les risques sanitaires, les charges et l'empreinte carbone de la collecte, et surtout elle permet à des agriculteurs éloignés de l'entreprise de bénéficier de nos prix et de notre valorisation pour leur lait. A ce titre, ce risque juridique est donc considéré comme faible et la coopérative n'a pas souhaité à ce jour se manifester sur le programme de clémence de l'Autorité de la concurrence.

Indicateurs anticoncurrentiel	2023	2024	2025
Le nombre d'actions en justice en cours ou achevées concernant un comportement anticoncurrentiel et des violations de la législation relative aux pratiques antitrust pour lesquelles l'organisation a été identifiée comme participant.	0	0	0

Figure 85 : Tableau sur les indicateurs de comportements anticoncurrentiel

#### **4.4.2 Traiter les hommes et les femmes avec respect et sans discrimination :**

##### **Travail forcé et travail des enfants**

La coopérative réalise toutes ses opérations internes en Normandie et ses opérations sous-traitées ont lieu en Europe. Quelques ingrédients spécifiques proviennent d'Amérique ou d'Asie mais ils ne représentent pas une part significative de nos activités. Nous n'avons pas identifié d'activité ou d'opérations susceptibles de présenter un risque significatif en matière de travail des enfants ou de jeunes travailleurs exposés à un travail dangereux, ainsi que d'utilisation de travailleurs forcés.

Pour ses opérations internes, la coopérative dispose d'un code éthique et de conduite d'affaires qui interdit le travail des enfants de moins de 15 ans ainsi que le travail forcé. Pour ses apprentis et alternants de moins de 18 ans, la coopérative respecte les réglementations françaises en matière de travaux interdits aux mineurs.

Pour sa chaîne de valeur, le service Achat a mis en place une politique « Achat » en 2022 qu'elle a communiqué à 100 % de ses fournisseurs. Elle permet de leur signaler qu'ils ne doivent en aucun cas avoir recours au travail forcé et au travail des enfants. Ils s'engagent à respecter l'ensemble des principes du Pacte des Nations Unies à travers la Politique « Achat » créée par la coopérative.

##### **Protection des données personnelles (RGPD)**

Isigny Sainte-Mère est attachée à assurer un traitement et une conservation sécurisés des données personnelles concernant les personnes physiques. À cet égard et conformément au Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») entré en vigueur le 25 mai 2018, la Direction a fait appel à DPO Consulting. Ce consultant nous a accompagné dans la mise en place de formations e-learning pour la sensibilisation à la nouvelle réglementation issue du RGPD (définitions, concepts, enjeux et conséquences).

Les principales actions de 2025 :

- La poursuite des formations e-learning pour les membres de l'encadrement.

Indicateurs RGPD	2023	2024	2025
Nombre de demandes d'accès aux données personnelles	0	0	0
Nombre de pertes substantielles ou plainte liées aux données personnelles	0	0	0
Nombre de salariés formés	28	92	46

Figure 86 : Tableau sur les indicateurs de protections des données

100 % de l'encadrement a été formé à la RGPD entre 2021 et 2025.

### Zoom sur la Cybersécurité

La multiplication des conflits et des tensions entre États a augmenté les cyber-risques, lesquels sont particulièrement sensibles pour les actifs stratégiques et les activités d'importance vitale. De plus, l'usage de l'intelligence artificielle dans les cyberattaques devient plus fréquent, constituant une nouvelle menace pour la sécurité des entreprises. Dans ce contexte, le renforcement et l'amélioration continue des dispositifs de sécurité informatique sont une priorité pour le Groupe. Depuis 2022, La Coopérative a mis en place un plan de montée en compétence des utilisateurs : Une formation initiale à la cybersécurité pour tous les nouveaux arrivants. Des exercices inopinés de phishing sont réalisés à une fréquence trimestrielle et une sensibilisation obligatoire est imposée pour les utilisateurs ayant échoué aux exercices. En 2025 la coopérative n'a réalisé qu'un exercice de cybersécurité mais 4 sont prévus pour l'année 2026.

Indicateurs Cybersécurité	2023	2024	2025
Nombre d'exercice Cybersécurité	4	4	1
Nombre de salariés resensibilisés à la suite d'un exercice	270 pour les quatre exercices	296 pour les quatre exercices	149*
Nombre de nouveaux arrivants formés	29 (à partir du 5/09)	77	65

Figure 87 : Tableau sur les indicateurs de Cybersécurité

(\*) Comprenant les salariés utilisant un compte générique (entrée laboratoire poudre, minéraux Unité 2, service poste de garde, ...)

### 4.4.3 Information et droit d'alerte :

#### Processus d'alerte et de signalement

En place depuis 2021, la ligne d'alerte éthique est à disposition du personnel que ce soit par courrier ou par courriel. Elle reste peu utilisée au regard du nombre de cas traités, ce qui témoigne pour nous d'un bon dialogue social et d'une bonne relation managériale : les cas signalés à ce jour sont uniquement internes et Coopérative Isigny Sainte-Mère – Rapport de Durabilité 2025

Page 87 sur

donnent lieu à un traitement adapté. Les signalements de harcèlement moral ou sexuel par exemple sont traités en liaison avec un des référents harcèlement élus au CSE.

<b>Indicateurs sur le signalement et la procédure d'alerte</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Nombre total d'alertes éthiques remontées	3	3	4

*Figure 88 : Tableau sur le signalement et la procédure d'alerte*

### **Lutte contre la discrimination**

La discrimination fait l'objet d'une formation spécifique à destination des salariés.

<b>Indicateurs sur la discrimination</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Nombre de personnes formées à la discrimination à l'embauche	108	32	0
Nombre total de cas de discrimination au cours de la période de reporting	0	0	0

*Figure 89 : Tableau sur la formation contre la discrimination*

## 5. PLAN DE VIGILANCE : CARTOGRAPHIE ET ANALYSE DES RISQUES

### Cartographie des risques

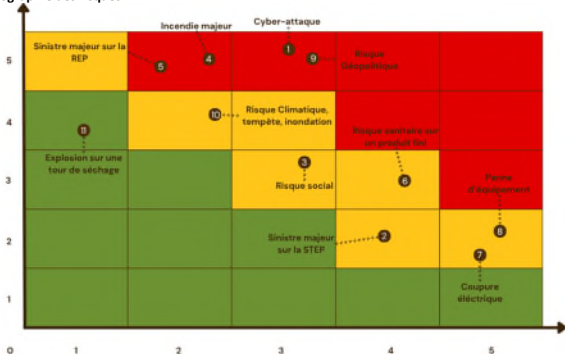


Figure 90 : Cartographie des risques de la coopérative Isigny Sainte-Mère

Une cartographie des risques au regard de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise est présentée ci-dessus. Elle a été établie puis mise à jour à partir des risques les plus vraisemblables compte-tenu de l'activité de l'entreprise et de sa réputation, et pouvant être l'objet d'une gestion de crise. Ces risques plus ou moins élevés ont été évalués au regard des enjeux environnementaux et sociétaux.

#### Description des risques

##### R1 Risques liés à la cybersécurité

Une cyber-attaque est une atteinte à des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant. Elle cible différents dispositifs informatiques : des ordinateurs ou des serveurs, isolés ou en réseaux, reliés ou non à Internet, des équipements périphériques tels que les imprimantes, ou encore des appareils communicants comme les téléphones mobiles, les smartphones ou les tablettes. Ce risque est traité en détail dans la partie 4.4.2

##### R2 Risque de sinistre majeur sur la STEP

Nos stations d'épurations (STEP) traitent 100% des effluents pollués de nos STEP, une défaillance sur un équipement critique peut mettre à l'arrêt un site de production. Ces installations font l'objet d'une surveillance constante à distance et dispose de plan de continuité d'activité pour faire face aux aléas et incidents.

### **R3 Risques Sociaux**

- **Capacité d'embauche :**  
La reprise économique nationale génère quelques tensions sur le marché du travail, spécifiquement sur la main-d'œuvre qualifiée. Néanmoins, l'attractivité de l'entreprise permet de surseoir, à cette difficulté. Du fait du décalage du démarrage de l'Unité 3 et d'un marché du lait infantile plutôt baissier, certains recrutements prévus initialement pour l'Unité 3 ont été reportés.
- **Accidents du travail :**  
La culture sécurité du management et des équipes fait l'objet de plan de progrès annuel pour prévenir les accidents graves ou mortels dans l'entreprise.
- **Risques de malveillance :**  
Les mesures de sûreté et de sécurité des aliments en place permettent de maîtriser correctement ces risques. Aucune occurrence constatée à date.
- **Autres risques sociaux :**  
Les relations sociales restent bonnes et le Comité Social Économique a été mis en place dans les délais prescrits par la loi. Néanmoins, cela nécessite un dialogue permanent de terrain et de proximité. En février 2024, une grève de quelques heures a eu lieu dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) 2024 pour soutenir les revendications du syndicat majoritaire. Elle a donné lieu à un accord de sortie de grève et n'a pas eu d'impact significatif sur la performance de l'entreprise.
- **Risques liés au Management :**  
Ils sont faibles vu l'expérience de l'équipe de Direction et le suivi permanent des dossiers les plus sensibles en Comité de Direction. Par ailleurs, le management fait l'objet d'un accompagnement permanent du Conseil d'administration et de son Bureau composé d'actionnaires coopérateurs.

### **R4 Risque incendie majeur**

Le chauffage à haute température pour la production de vapeur liée à l'activité de séchage des poudres, l'utilisation de gaz et de bois pour la production d'énergie ainsi que la présence de produits chimiques nécessaires pour le nettoyage, induisent un risque d'incendie ou de pollution qui reste sous contrôle grâce aux mesures de sécurité internes et au respect des réglementations en la matière.

### **R5 Risque de sinistre majeur sur la REP**

L'atelier REP situé sur le site d'Isigny traite 100% des laits collectés ou approvisionnés par la coopérative. Une défaillance sur un équipement critique peut mettre à l'arrêt un site de production. Cet atelier est organisé en 3x8 continue et dispose de plan de continuité d'activité pour faire face aux aléas et incidents. Des actions sont en cours pour renforcer la prévention au risque incendie.

### **R6 Risque sanitaire sur un produit fini**

Ces risques peuvent avoir des impacts sur la santé des consommateurs en cas de contamination pathogène fortuite, ou de défaut de fabrication. L'entreprise fonctionne cependant avec un système de management de la qualité et des contrôles qualité systématiques incluant des analyses microbiologiques et physico-chimiques des matières premières, des environnements et des fabrications (plans de contrôle de fabrication des produits), qui visent à maîtriser ce risque le plus efficacement possible. Il en est de même concernant la qualité organoleptique des produits.

Le risque de défaut de fabrication est d'autant plus important sur les laits infantiles pour lesquels, il existe, au-delà des risques sanitaires, un réel risque de composition nutritionnelle (remarque : un défaut nutritionnel peut représenter un risque sanitaire). En effet, la population des nourrissons présente une grande sensibilité à l'absence ou au surdosage d'un nutriment : il est donc déterminant de parfaitement maîtriser l'incorporation ad'hoc de l'ensemble de ces ingrédients.

Pour cela, la Coopérative a développé depuis 2019 un système informatisé de suivi strict de l'incorporation de chaque ingrédient (MES), incluant du flashage et des contrôles, minimisant ainsi tout risque d'erreur d'incorporation. Depuis sa mise en œuvre, nous avons grandement fiabilisé cette étape de la fabrication de nos laits infantiles.

#### **R7 Risque de coupure électrique**

L'électricité reste une énergie incontournable de l'activité industrielle : sans électricité pas de production. Aujourd'hui la coopérative couvre ce risque de manière assurantielle.

#### **R8 Panne d'équipement**

L'entreprise maîtrise son risque de panne d'équipement grâce à une direction Maintenance dédié à la continuité d'activité qui dispose des compétences et des ressources pour maintenir et réparer les outils industriels. En cas d'arrêt ou d'incident majeur, l'entreprise met en œuvre des plans de continuité d'activité (PCA) et des plans de reprise d'activité (PRA) pour

#### **R9 Géopolitique :**

La coopérative est largement dépendante du marché chinois. Nos partenaires asiatiques représentent une part significative de nos vente de poudre de lait infantile. De plus, La crise en mer rouge depuis fin 2023 a mis en évidence de nouveaux risques liés aux transports maritimes dans notre chaîne de valeur. Ils sont maîtrisés grâce à l'adaptation dont ont fait preuve les équipes de la Coopérative. En 2024, la grève des dockers aux Etats-Unis a perturbé légèrement les exportations vers le continent américain.

#### **R10 Risques Changement Climatique :**

- Risques liés à l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes :  
Le changement climatique augmente les probabilités de tempête / vent violent et d'épisodes de submersion marine.  
Concernant les vents violents : les bâtiments construits sur le site depuis 2015 répondent aux dernières normes sur le sujet. Le site le plus à risque est celui de Chef-du-pont, recouvert de nombreuses toitures anciennes en tuile. Celles-ci ont été fortement endommagées lors de la tempête Ciaran en novembre 2023, mais ces dommages n'ont eu qu'un faible impact sur l'activité et la production du site.
- Risques liés à la montée du niveau des océans :  
Concernant la submersion par l'eau de mer : les analyses ne montrent pas de risques à court terme et les nouvelles unités 3 et 4 sont rehaussées de 1m30 pour répondre à ce risque.  
Concernant le risque de déplacement du biseau salin : nous avons anticipé cette éventualité en installant une osmose inverse sur le site avec des capacités de désalinisation et nous avons mené des études avec un cabinet hydrogéologique.

#### **R11 Risque d'explosion sur une tour de séchage**

Le 10 mai 2025 une déflagration s'est produite dans l'enceinte de la tour de séchage n°4 de la coopérative. Cet événement rarissime n'a pas fait de blessé mais a causé des dégâts matériels qui ont nécessité plusieurs mois d'interruption. A la suite de cet incident, la coopérative a engagé un plan d'actions correctives et préventives sur l'ensemble de son activité Séchage vis à vis du risque d'Atmosphère Explosive afin de renforcer la protection du personnel et les infrastructures

***Suivi et mise à jour***

La présente analyse des risques est partagée en Comité de Direction et est élaborée en fonction de l'expertise de chacun. Elle est mise à jour régulièrement, au moins une fois par an, pour tenir compte de nouveaux risques ou de l'évolution de leur niveau gravité. Elle a pour objet d'améliorer les pratiques de l'entreprise dans le domaine du management des risques.

## 6. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

### **Période de reporting et périmètre des données publiées**

Les données publiées dans le présent rapport concernent exclusivement la Coopérative Isigny Sainte-Mère sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, dont :

- Le site principal d'Isigny-sur-Mer : atelier de collecte et de transformation,
- Le site de Chef-du-Pont, atelier de collecte et de transformation.

Par ailleurs, les données du rapport sont exclusivement limitées à la Coopérative Isigny Sainte-Mère car les filiales existantes, soient les Caramels d'Isigny, Euro-Merchandise et America Merchandise, la Maison de Biscuit et Flores du Terroirs ne sont pas significatives au regard du poids économique et des données de l'empreinte carbone de la Coopérative.

Le taux de couverture est donc proche de 100 % pour l'ensemble des indicateurs présentés dans le présent rapport.

### **Méthode**

Les données financières liées au présent rapport sont en accord avec la consolidation du groupe établie en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement 2020-01 du 09/10/2020 de l'autorité des normes comptables (ANC).

Le contenu de ce rapport est inspiré des normes GRI (Global Reporting Initiative) ; une table de concordance est disponible au chapitre 10.3

## 7. ANNEXES

### 7.1 Concordance avec le référentiel GRI

Nomenclature	Intitulé GRI	Chapitre Rapport
GRI 1	Fondation	§0
GRI 2	Informations générales	§4.2 et §6.3
GRI 13	Secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et de la pêche	§4.2
GRI 101	Biodiversité	§1.2
GRI 204	Pratiques d'achats	§3.6
GRI 205	Lutte contre la corruption	§4.4
GRI 301	Matières	§3.2
GRI 302	Énergie	§3.1
GRI 303	Eau et effluents	§3.4
GRI 305	Émissions	§3.1
GRI 306	Déchets	§3.2
GRI 401	Emploi	§4.2
GRI 402	Relations employés/direction	§4.3
GRI 403	Santé et sécurité au travail	§4.1
GRI 404	Formation et éducation	§4.2
GRI 405	Diversité et égalité des chances	§4.2
GRI 406	Lutte contre la discrimination	§4.4
GRI 407	Liberté syndicale et négociation collective	§4.3
GRI 408	Travail des enfants	§4.1
GRI 409	Travail forcé ou obligatoire	§4.1
GRI 413	Communautés locales	§1.3
GRI 416	Santé et sécurité des consommateurs	§2.1
GRI 418	Confidentialité des données des clients	§4.4

## 7.2 Concordance avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)

	1.1	2.5	3.10	4.12	5.10	6.11	7.1	8.1	9.1	10.1	11.1	12.1	13.1	14.1	15.1	16.1	17.1
1.1 Agir pour une filière Laitière Vertueuse	X	X	X														X
1.2 Agir pour la biodiversité		X			X					X		X	X				
1.3 Agir pour soutenir nos communautés locales	X	X															X
2.1 Faire de la qualité et la sécurité des aliments une priorité absolue		X															X
2.2 Satisfaction Client																	X
2.3 Être transparent sur nos ingrédients et nos produits			X														X
3.1 Réduire notre impact environnemental à travers notre efficacité énergétique			X			X	X			X	X	X	X				
3.2 Adaptation et résilience au changement climatique			X			X	X				X						
3.3 Economie circulaire										X	X						
3.4 Réduire nos prélèvements et gérer les risques de pollutions des eaux liés à nos activités industrielles					X					X		X	X				
3.5 Responsabiliser notre chaîne de valeur			X		X		X			X	X		X				
4.1 La Santé et la Sécurité au travail			X					X									
4.2 Nos employés	X	X		X	X			X	X								
4.3 Les relations sociales									X								
4.4 Code Ethique et Conduite des affaires	X			X			X										X

### 7.3 Table des abréviations

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
3SE	Santé, Sécurité, Sureté et Environnement
AB	Agriculture Biologique
ACV	Analyse de Cycle de vie
AGEC	Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire
Agefiph	Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
ANC	Autorité des Normes Comptables
AOP	Appellation d'Origine Protégée
AQF	Assurance Qualité Fournisseur
AR	<i>Application requirements</i>
ARC	Agent Reception Collecte
B Corp	<i>Benefit Corporation</i>
BDES	Base de Données Economiques et Sociales
BPH	Bonnes Pratiques d'Hygiène
BRC	<i>British Retail Consortium</i>
BRGM	Bureau Recherches Géologiques et Minières
CA	Chiffre d'Affaires
CAP'2ER	Calcul Automatisé des Performances Environnementales pour des Exploitations Responsables
CapEx	<i>Capital Expenditure</i>
CBPE	Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage
CCP	Critical Control Point
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CET	Compte Epargne Temps
CGA	Concours Général Agricole
CHU	Centres Hospitaliers Universitaires
CNIEL	Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière
CODIR	Comité de direction
COFIL	Comité de Pilotage
COV	Composés organiques volatils
CPF	Compte Personnel de Formation
CSE	Comité Social et Economique
CSP	Catégories socioprofessionnelles
CSRD	<i>Corporate Sustainability Reporting Directive</i>
CSSCT	Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail
CTA	Centrale de Traitement d'Air
CV	<i>Curriculum vitae</i>
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DDPP	Direction Département de la Protection des Populations
DMA	Double Matérialité
DND	Déchets Non Dangereux
DNSH	<i>Do no significant harm</i>

DOETH	Déclaration annuelle Obligatoire d'Emploi des Travailleuses Handicapées
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DUERP	Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
ECML	Eaux de Récupération de Matières Laitières
EDR	<i>Endpoint detection and response</i>
ESG	Environnement, Social et Gouvernance
ESRS	<i>European Sustainability Reporting Standards</i>
EIP	Entretien Individuel de Performance
EUDR	<i>European Union Deforestation Regulation</i>
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i>
GB	<i>Guo Biao</i>
GES	Gaz à Effet de Serre
GHG Protocol	<i>Greenhouse Gas Protocol</i>
GRI	<i>Global Reporting Initiative</i>
Ha	Hectare
HACCP	<i>Hazard Analysis Critical Control Point</i>
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IDE-ST	Infirmier(e) spécialisé(e) en santé au travail
IED	<i>Industrial Emission Directive</i> (Directive sur les Emissions Industrielles).
IFS	International Featured Standard
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
IRES	Institut de Recherches Economiques et Sociales
IRO	Impacts, Risques, Opportunités
ISO	<i>International Organization for Standardization</i>
LMS	<i>Learning Management System</i>
MES	<i>Manufacturing Execution System</i> (Logiciel Informatique)
MESO	Masses d'Eaux SOuterraines
MDRI	Management des risques industriels
MG	Matières Grasses
MOAH	<i>Mineral Oil Aromatic Hydrocarbons</i>
MOH	<i>Mineral Oil Hydrocarbons</i>
MOSH	<i>Mineral Oil Saturated Hydrocarbons</i>
MSA	Mutuelle Sociale Agricole
MTD	Meilleures Technologies Disponibles
NAO	Négociation Annuelle Obligatoire
NEP	Nettoyage En Place
NOx	Oxydes d'azote
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectif du Développement Durable
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unis
OpEx	<i>Operational Expenditure</i>
PAC	Pompe A Chaleur

PAD	Polluants Atmosphériques Dangereux
PASTO	Pasteurisateur
PCI	Pouvoir Calorifique Inférieur
PCS	Pouvoir Calorifique Supérieur
PEE	Plan d'Épargne Entreprise
PERO	Plan d'Épargne Retraire Obligatoire
PFAS	<i>Per- and polyfluoroalkyl substances</i>
PGDH	Plan de Gestion Des Haies
PNR	Parc Naturel Régional
POP	Polluants organiques persistants
PP	Parties Prenantes
PPM	Partie Par Million
PPWR	<i>Packaging and Packaging Waste Regulation</i>
PS	Particules en suspension
QHSEE	Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement, Énergie
R01	Nombre de salariés dans la réserve opérationnel
R02	Nombre de salariés dans la réserve opérationnelle de disponibilité
RCDS	Nombre de salariés dans la réserve citoyenne de défense et sécurité
REACH	<i>Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals</i>
RED	<i>Renewable Energy Directive</i>
REP	Reception
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RH	Ressources Humaines
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RSPO	<i>Roundtable on Sustainable Palm Oil</i>
RTT	Réduction du Temps de Travail
R&D	Recherche et Développement
SAS	Société par Actions Simplifié
SBTI	<i>Science-Based Target Initiative</i>
SCA	Société en Commandite par Actions
SDIS	Services de service départemental d'incendie et de secours
SERVI	Atelier fromagerie SERVI
SIMA	Atelier fromagerie SIMA
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SM-SST	Système de Management de la Sécurité et Santé au Travail
SOC	<i>Security Operation Center</i>
SOx	Oxydes de soufre
SPST	Service de Prévention et de Santé au Travail
SST	Sauveteurs Secouristes du Travail
STEP	Station d'Épuration
SURE	<i>Sustainable Resources Verification Scheme</i>
TAR	Tour Aéro-Réfrigérante
UE	Union Européenne
UF	Ultra-Filtration

## 7.4 Table des illustrations

Figure 1 : Gérald Andriot, Directeur Général .....	3
Figure 2 : Photographie du site d'Isigny-sur-Mer .....	5
Figure 3 : Photographie du site de Chef-du-Pont .....	5
Figure 4 : Historique de la coopérative Isigny Sainte-Mère.....	6
Figure 5 : Modèle d'affaire de la coopérative 2025.....	7
Figure 6 : Chaîne de valeur de la coopérative.....	8
Figure 7 : Répartition du chiffre d'affaires 2025.....	9
Figure 8 : Tableau des indicateurs clés 2025 .....	9
Figure 9 : Organigramme du groupe Isigny Sainte-Mère.....	10
Figure 10 : Illustration des thématiques du label B Corporation.....	11
Figure 11 : Médaille d'or EcoVadis obtenue en 2025 .....	12
Figure 12 : Méthodologie de l'analyse de la Double Matérialité .....	15
Figure 13 : Exemple de cotation d'un IRO de l'ESRS E1 .....	15
Figure 14 : Matrice de Double Matérialité .....	17
Figure 16 : Matrice de Double Matérialité .....	20
Figure 17 : Matrice de Double Matérialité .....	20
Figure 19 : Comparaison entre le prix de revient CNIEL et le prix final payé du lait par la coopérative.....	24
Figure 20 : Taux de réalisation du CAP'2ER .....	24
Figure 21 : Photographie des marais du Cotentin (crédit photo Isigny Sainte-Mère ).....	25
Figure 25 : Plantation de haies bocagères sur les terres de la coopérative .....	28
Figure 26 : Extrait politique QHSEE .....	31
Figure 27 : Evolution des notations IFS et BRC pour le site d'Isigny-sur-Mer .....	31
Figure 28 : Evolution des notations IFS et BRC pour le site de Chef-du-Pont .....	31
Figure 34 : Extrait de la politique QHSEE .....	35
Figure 35 : Extrait de la politique QHSEE .....	39
Figure 36 : Tableau des émissions de GES de la coopérative .....	40
Figure 37 : Tableau des consommations d'énergies de la coopérative.....	41
Figure 38 : Tableau des consommations d'énergies pour le site d'Isigny-sur-Mer.....	41
Figure 39 : Répartition des énergies primaires & émissions CO <sub>2</sub> pour 2025 (site d'Isigny-sur-Mer) .....	42
Figure 40 : Centrale Photovoltaïque de Chef-du-Pont .....	42
Figure 49 : Répartition des déchets destinés à l'élimination.....	52
Figure 50 : Répartition des déchets destinés à l'élimination.....	52
Figure 51 : Répartition des ventes de poudres animales .....	53
Figure 52 : Graphiques sur les consommations d'eau 2022 à 2025 (site d'Isigny-sur-Mer) .....	54
Figure 53 : Tableau sur les consommations d'eau (site d'Isigny-sur-Mer).....	55
Figure 54 : Tableau sur les pertes d'eau du réseau .....	55
Figure 55 : Tableau sur les pertes de traitement d'eau.....	55
Figure 56 : Graphique sur les consommations d'eau 2022 à 2025 (site de Chef-du-Pont).....	55
Figure 57 : Tableau sur les consommations d'eau (site de Chef-du-Pont).....	55
Figure 58 : Réduction des prélèvements d'eaux souterraines .....	57
Figure 59 : Augmentation actuelle de la part d'eaux réutilisées (ECML) et projections .....	58
Figure 60 : Réduction des prélèvements d'eaux souterraines .....	58
Figure 61 : Tableau des incidents majeurs transmis à l'inspection des installations classées .....	59

Figure 62 : Tableau des volumes d'eau traite à la station d'épuration d'Isigny-sur-Mer .....	59
Figure 63 : Station d'épuration du site d'Isigny Sainte-Mère .....	60
Figure 64 : Tableau des volumes d'eau de la coopérative traitée à la station Capipontaine.....	60
Figure 65 : Station d'épuration « La Capipontaine » sur la commune de Chef-du-Pont.....	60
Figure 66 : Tableau de la DCO entrante en station d'épuration d'Isigny-sur-Mer .....	61
Figure 67 : Graphique d'évolution de la teneur en zinc au rejet entre mars 2022 et décembre 2025..	61
Figure 68 : Répartition des polluants produits par les chaudières du site d'Isigny-sur-Mer .....	62
Figure 69 : Répartition des polluants produits par les tours de séchage .....	62
Figure 70 : Tableau sur l'engagement RSE des fournisseurs (périmètre ingrédients et emballages)....	63
Figure 71 : Tableau sur les achats de proximité .....	64
Figure 72 : Tableau sur le ratio moyen d'huiles de palme dans les poudres infantiles.....	65
Figure 73 : Extrait politique QHSEE 2026.....	66
Figure 74 : Tableau sur les indicateurs sécurité.....	67
Figure 75 : Photographie de la sensibilisation octobre rose sur les risques de cancer du sein .....	68
Figure 76 : Tableau des indicateurs sécurité intérimaire .....	69
Figure 77 : Tableau de l'accidentologie salariée de la coopérative.....	69
Figure 78 : Tableau de l'accidentologie intérimaire de la coopérative .....	69
Figure 79 : Valeurs de la coopérative Isigny Sainte-Mère .....	70
Figure 80 : Répartition des effectifs par Catégories SocioProfessionnelles (CSP) .....	71
Figure 81 : Répartition des effectifs par tranche d'âge .....	71
Figure 82 : Tableau des embauches 2025.....	72
Figure 83 : Tableau des départs 2025.....	72
Figure 84 : Tableau du turn-over .....	72
Figure 85 : Tableau de répartition hommes / femmes sur les instances dirigeantes 2024 .....	73
Figure 86 : Tableau de comparaison sur les index égalité hommes-femmes .....	73
Figure 87 : Rémunération moyenne du mois de décembre (de l'effectif permanent) .....	74
Figure 88 : Tableau sur l'évolution du taux d'emploi des travailleurs avec une RQTH.....	74
Figure 89 : Indicateurs des jours d'absence pour maternité ou paternité.....	75
Figure 90 : Tableau des indicateurs formations de 2023 à 2025.....	76
Figure 91 : Graphique Répartition des formations en heure par genre 2025 .....	77
Figure 92 : Graphique de répartition des formations en heure par CSP en 2025 .....	77
Figure 93 : Graphique de répartition des formations en heure 2025 par thématique .....	78
Figure 94 : Graphique sur le taux de réalisation des EIP .....	79
Figure 95 : illustration de nos douze règles d'or sécurité.....	79
Figure 96 : Photographie journée sportive 2025 .....	81
Figure 97 : Tableau des indicateurs sur l'engagement citoyen au sein de la coopérative .....	82
Figure 98 : Tableau présentant la répartition des élus en fonctions du collège .....	82
Figure 99 : Tableau de synthèse des participants aux réunions du comité social et économique .....	83
Figure 100 : Tableau sur le nombre d'accords collectifs signés .....	83
Figure 101 : Tableau sur les indicateurs de formation contre la corruption.....	85
Figure 102 : Tableau sur les indicateurs de lutte contre la corruption .....	85
Figure 103 : Tableau sur les indicateurs de comportements anticoncurrentiel.....	86
Figure 104 : Tableau sur les indicateurs de protections des données .....	87
Figure 105 : Tableau sur les indicateurs de Cybersécurité .....	87
Figure 106 : Tableau sur le signalement et la procédure d'alerte.....	88
Figure 107 : Tableau sur la formation contre la discrimination .....	88
Figure 108 : Cartographie des risques de la coopérative Isigny Sainte-Mère .....	89



## 8. DATAPOINTS

	2023	2024	2025
<i>Indicateur sur la coopérative</i>			
Chiffre d'affaires annuel (en millions d'euros)	641,1	548,0	661,01
Dont ratio à l'export	59%	55%	61%
Tonnage de poudre infantile produit	43 756	34 956	41 879
Quantité de litres de lait collectée (en litres)	265,6	272,0	283,80
Effectif moyen titulaire	1 075	1 101	1 164
Effectif moyen intérimaire	198	187	243
<b>1. Agir Localement</b>			
<i>Indicateur prix de revient du lait CNIEL vs Isigny €/1000L</i>			
Prix de revient du lait « Plan de filière » pour 2 SMIC par unité de main d'œuvre (source CNIEL)	485	491	
Prix final du lait d'Isigny	532,92	-	
Ecart en %	+9,0%	-	
<i>Indicateur prix de revient selon la presse vs Isigny €/1000L</i>			
Place classement du magazine l'éleveur laitier	7 (1)	6 (2)	1
Prix moyen annuel du lait d'Isigny constaté	511,62	509,56	531,71
Prix final du lait d'Isigny	532,92	536,98	
<i>Indicateur sur les génisses normandes</i>			
Nombre de génisse normande subventionné annuellement	278	255	139
<i>Indicateurs sur la plantation de haies bocagères</i>			
Nombre de km de plantation subventionnés chez nos producteurs	5	14	8,8
<b>2. Santé et sécurité des aliments</b>			
<i>Evolution des notations IFS et BRC pour le site d'Isigny-sur-Mer</i>			
BRC	Grade B+	Grade A+	Grade A+
IFS	Niveau de base	Supérieur	Niveau de base
<i>Evolution des notations IFS et BRC pour le site de Chef-du-Pont</i>			
BRC	Grade B+	Grade A+	Grade AA+
IFS	Supérieur	Supérieur	Supérieur
<i>Indicateurs Food Safety Culture</i>			
Taux de personnel (titulaires et intérimaires) sensibilisées dans l'année	40%	46%	88%
<i>Indicateurs Non-conformité</i>			
Nombre de retrait	0	0	0

Nombre de retrait-rappel	1	1	0
Volume de produit rappelé (t)	4,8	4,8	0
Ratio (PPM)	164,2	158,5	0
<b>3. Produire durablement</b>			
<i>Indicateur émissions CO2</i>			
Scope 1 (t CO2)	25 054	28 947	
Valeur d'intensité de réduction du scope 1 (t CO2e / M€)	39	53	
Scope 2 (t CO2)	2 588	2 632	
Valeur d'intensité de réduction du scope 2 (t CO2e / M€)	4,04	4,80	
Scope 1 & 2 (t CO2)	27 642	31 579	
Scope 3 (t CO2)	440 862	427 503	
Valeur d'intensité de réduction du scope 3 (t CO2e / M€)	688	780	
Scope 1 & 2 & 3	468 042	459 082	
Incertitude	± 9 %	± 9 %	
Intensité (t eq CO <sub>2</sub> / M€)	731	838	
<i>Indicateurs Energie</i>			
Conso Elec (GWh)	65,7	66,8	72,5
Conso Gaz (GWh)	144,3	157,1	151,7
Conso Bois (GWh)	90,9	82	107,8
Conso Energie Renouvelable (Biomasse et photovoltaïque) (GWh)	90,9	82	108,1
Tonne CO <sub>2</sub> (scope 1 & 2)	28 300	30 700	30 721
Ratio Tonnes de CO <sub>2</sub> / M € de CA	44,14	56,04	
<i>Consommation Isigny</i>			
Electricité (MWh)	-	61 565	67 103
Gaz naturel (MWh PCS)	-	147 591	141 092
Dont Vapeur (MWh th)	-	190 906	211 909
Renouvelable (MWh)	-	82 040	107 821
<i>Consommation Chef-du-Pont</i>			
Electricité Réseau (MWh)	-	5 243	5 125
Gaz naturel (MWh PCS)	-	9 524	256
Dont Vapeur (MWh th)	-	7 619	10 619
Renouvelable (MWh) (Elec PV)		8 (démarrage nov-24)	256
<i>Indicateur chaudière en kg/année</i>			
NOx	10 587	9 801	14 032
SOx	110	37	16
Polluants organiques persistants (POP)	0,51	0,41	0,54
Composés organiques volatils (COV)	0	0	0

Polluants atmosphériques dangereux (PAD)	17	14	24
Particules en suspension (PS)	3 584	2 965	3 039
<i>Indicateur tour de séchage en t/an</i>			
Particules en suspension (PS)	73,3	56,9	31,5
<i>Indicateurs sur les déchets</i>			
Déchets dangereux (tonnes)	412	413	601
Déchets non dangereux (tonnes)	5 429	2 768	2 833
Méthanisation (Méthanisation + Graisse STEP) (tonnes)	2 860	5 329	2 758
<i>Répartition Tonnage déchets dangereux</i>			
Cendres	32,5	20	32
DASRI	119	135	131
Filtration Bayoxide	11	14	0
Résiduel générique	16	17	31
Verre souilles	34	39	21
IBC Bidon vide	144	144	188
Gravats Amiantes	0	0	131
Autres	55,5	43	62
<i>Répartition Tonnage déchets non dangereux</i>			
Big Bag	138	58	74
Carton	425	379	504
Plastique	120	123	587
Sacs Kraft PE	146	153	196
Machefer	237	264	331
Fer et Inox avec Boîtes étames	59	299	373
Palettes	325	345	0
DND	659	617	595
Autres	-	531	587
<i>Bilan Global eau Isigny</i>			
Eau forage (m3)	1 114 633	1 037 323	1 064 970
Eau de ville (m3)	15 672	16 234	11 670
ECML réutilisées (m3)	80 246	106 153	122 234
Total (m3)	1 210 551	1 159 710	1 250 393
<i>Bilan Global eau Chef-du-Pont</i>			
Eau forage (m3)	85 055	88 973	94 370
Eau de ville (m3)	9 086	10 340	11 898
Total (m3)	94 141	99 313	106 268
<i>Indicateur eau réseau ISM (en m3)</i>			
Perte eau réseau	38 225	7 253	796
<i>Indicateur traitement de l'eau ISM (en m3)</i>			
Perte traitement de l'eau	74 102	54 898	70 233
<i>Rapports d'incidents environnementaux majeurs transmis à la DREAL</i>			

Nombre d'incidents majeurs transmis à la DREAL	2	4	1
<i>Indicateurs Eaux rejetées dans le milieu Isigny</i>			
Volume totale d'eau utilisée	1 210 551	1 159 710	1 250 393
Volume d'eau traité à la STEP (m3)	1 006 195	994 588	1 018 573
Ecart Volume d'eau (m3)	204 356	165 122	231 820
<i>Indicateurs Eaux rejetées dans le milieu Chef-du-Pont</i>			
Volume d'eau traitée à la STEP (m3)	102 295	107 909	111 060
<i>Indicateurs DCO</i>			
DCO Total en entrée de STEP (en kg)	2 407 354	2 108 804	2 352 257
Ratio Année N Vs N-1	+9,41%	-12,40%	+11,54%
<i>Indicateurs sur les Achats Responsables</i>			
% de fournisseurs ayant un référentiel RSE ou signé la charte fournisseur	78,6%	85,4%	83%
Nombre d'audits fournisseurs réalisés	42	45	114
<i>Indicateurs sur les achats d'intérêt</i>			
% des achats réalisés à moins de 50km	31%	37%	
<i>Indicateurs liés à la déforestation</i>			
Ratio moyen d'huile de palme dans la poudre infantile	15,6%	17,3%	11,4%
<b>4. Bien vivre ensemble</b>			
<i>Indicateurs sur les risques Santé Sécurité</i>			
Nombre de "commissions des risques" réalisés	4	2	4
Nombre de Situations dangereuses et de presque-accident remontés par les travailleurs	283	311	291
<i>Indicateurs Sécurité Intérimaires</i>			
Effectif moyen d'intérimaires	198	187	243
Nombre d'audit Sécurité (Observation en Milieu de Travail) réalisés	114	84	75
Ratio (%)	56 %	45 %	30,86
<i>Travailleurs salariés de la coopérative</i>			
Nb de décès	0	0	0
Nb d'accident graves (avec arrêt)	55	52	33
TF1	34,2	31,8	20,1
TG	1,65	2,87	0,44
<i>Travailleurs intérimaires</i>			
Nb de décès	0	0	0
Nb d'accident graves (avec arrêt)	19	24	16
TF1	54,5	69	35
TG	3,11	1,49	0,82
<i>Effectif par statut</i>			

Agent de maîtrise	169	174	181
Assimilé Cadre	17	11	17
Cadre	90	93	98
Employé	72	69	66
Ouvrier	747	757	802
Total	1095	1104	1164
<i>Effectif par statut / Homme</i>			
Agent de maîtrise	90	90	94
Assimilé Cadre	11	10	10
Cadre	65	67	70
Employé	12	12	9
Ouvrier	545	544	566
<i>Effectif par statut / Femme</i>			
Agent de maîtrise	79	84	87
Assimilé Cadre	6	6	7
Cadre	25	26	28
Employé	60	57	57
Ouvrier	202	208	236
<i>Effectif par tranche d'âge</i>			
Moins de 20 ans	15	22	18
20-24 ans	83	80	75
25-29 ans	145	135	151
30-34 ans	167	158	171
35-39 ans	155	157	161
40-44 ans	145	142	152
45-49 ans	126	138	156
50-54 ans	127	127	129
55-59 ans	110	120	118
60 ans et plus	22	25	33
<i>Embauche CDI Homme</i>			
Agent de maîtrise	5	3	3
Assimilé Cadre	2	0	0
Cadre	8	5	8
Employé	1	2	0
Ouvrier	62	40	61
<i>Embauche CDI Femme</i>			
Agent de maîtrise	4	1	6
Assimilé Cadre	0	0	0
Cadre	2	3	3
Employé	10	8	5
Ouvrier	25	13	41
<i>Embauche CDD Homme</i>			
Agent de maîtrise	1	0	1

Cadre	1	0	0
Employé	5	2	3
Ouvrier	8	12	7
<i>Embauche CDD Femme</i>			
Agent de maîtrise	3	4	1
Cadre	1	0	0
Employé	6	9	4
Ouvrier	4	5	6
<i>Total des départs par statut</i>			
Agent de maîtrise	9	19	11
Assimilé Cadre	2	3	2
Cadre	12	6	10
Employé	14	18	12
Ouvrier	57	55	56
<i>Nombre de démission par statut</i>			
Agent de maîtrise	4	6	3
Assimilé Cadre	1	3	0
Cadre	2	4	5
Employé	4	0	1
Ouvrier	26	18	14
<i>Indicateurs sur le turnover annuel (par type)</i>			
Turnover Annuel	12,65%	9,54%	10,80%
Taux de départ Annuel	8,86%	9,22%	8,21%
Taux de départ volontaire A	3,96%	3,38%	2,23%
<i>Indicateurs Index Hommes-Femmes</i>			
Index Egalité Hommes-Femmes « Coopérative »	88	88	88
Index Egalité Hommes-Femmes « France »	86	88	88,5
<i>Indicateurs sur les Travailleurs Handicapés</i>			
Taux d'emploi des personnes ayant une reconnaissance « Handicap »	5,91 %	5,70 %	6,0%
Montant de la taxe (en €)	0	0	0
<i>Indicateurs Journées d'absence pour maternité et paternité par Statut</i>			
Agent de maîtrise	518	829	505
Assimilé Cadre	0	56	89
Cadre	347	0	25
Employé	498	205	430
Ouvrier	1 974	1 748	906
Total	3 337	2 838	1 955
<i>Indicateurs Formation</i>			
Cumul nombre heures réalisées	17 950	14 730	13 623
Cumul nombre stagiaires réalisés	3 544	2 460	2 214

Nombre d'heures moyen par salarié	16,70	13,38	11,70
<i>Indicateurs EIP</i>			
Taux de réalisation des EIP ouvriers employés	47 %	92 %	58%
Taux de réalisation des EIP encadrants	92 %	92 %	97%
<i>Indicateurs sur l'engagement</i>			
Nombre de salariés dans la réserve opérationnel (R01)	3	2	3
Nombre de salariés dans la réserve opérationnelle de disponibilité (R02)	1	1	1
Nombre de salariés dans la réserve citoyenne de défense et sécurité (RCDS)	0	0	0
Nombre de Sapeur-Pompiers Volontaires Conventionnés	11	12	13
<i>Indicateurs dialogue social</i>			
Nombre d'accords collectifs signés	7	8	5
<i>Indicateurs sur la formation contre la corruption</i>			
Nombre de cadres et assimilés cadres formés	25	0	0
<i>Indicateurs sur la lutte contre la corruption</i>			
Nombre de cas avérés de corruption	0	0	0
<i>Indicateurs sur le comportement anticoncurrentiel</i>			
Le nombre d'actions en justice en cours ou achevées concernant un comportement anticoncurrentiel et des violations de la législation relative aux pratiques antitrust pour lesquelles l'organisation a été identifiée comme participant.	0	0	0
<i>Indicateurs sur la RGPD</i>			
Nombre de demandes d'accès aux données personnelles	0	0	0
Nombre de pertes substantielles ou plainte liées aux données personnelles	0	0	0
Nombre de salariés formés	28	92	46
<i>Indicateurs sur la Cyber-sécurité</i>			
Nombre d'exercice Cyber-sécurité	4	4	1
Nombre de salariés resensibilisés à la suite d'un exercice	270 pour les quatre exercices	296 pour les quatre exercices	149
Nombre de nouveaux arrivants formés à la cyber-sécurité	29 (à partir du 5/09)	77	65
<i>Indicateurs sur le signalement et la procédure d'alerte</i>			
Nombre total d'alertes éthiques remontées	3	3	4
<i>Indicateurs sur la discrimination</i>			

Nombre de salariés formés	108	32	0
Nombre total de cas de discrimination au cours de la période de reporting	0	0	0

## 9. VERIFICATION PAR UN TIERS INDEPENDANT

ERIC PIOU

**ISIGNY SAINTE-MERE**

Société Coopérative Agricole à Capital Variable

Agrément N°11296 – 317.750.818 RCS CAEN

Organisation de producteurs reconnue sous le N°14 LA 2067

2 rue du Docteur Boutros – CS 10099 – 14230 ISIGNY-SUR-MER